

ETAT V

ANNEXE SUR LE GENRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAFO	: Coalition des Associations Féminines et Organisations
CAG	: Comité Aviseur Genre
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes
CREDD	: Cadre de Relance Economique et le Développement Durable
CFPF	: Centre de Formation Pratique
CGA	: Centres de Gestion Agrées
CGS	: Comité de Gestion Scolaire
CNDIFE	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSG	: Conseil Supérieur Genre
DESC	: Droits Economiques Sociaux et Culturels
DNFPP	: Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EPT	: Education Pour Tous
FAFE	: Fonds d'Appui à l'Autonomisation et à l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant
FNAA	: Fonds National d'Appui à l'Agriculture
GEDEFOR	: Projet Gestion Décentralisée des Forêts
GRFF	: Gestion des Ressources Forestières et Fauniques.
PACR	: Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PACUM	: Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali
PADEC	: Projet d'Appui au Développement Economique Communautaire
PAJM	: Programme d'Appui à la Justice au Mali.
PAPAM	: Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PBSG	: Planification et Budgétisation Sensible au Genre
PDD-DIN	: Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger
PDDSS	: Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDH	: Promotion des Droits de l'Homme

PDI : Programme de Développement Institutionnel

PGRN-CC : Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Changement-Climatique

PNG : Politique Nationale Genre

POPRODEJ : Plan Opérationnel du Projet de développement des compétences et emploi des Jeunes

PROSEA : Programme Sectoriel Eau Assainissement

PRPRM : Projet de Réduction de la Pauvreté dans la Région de Mopti

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAMED : Régime d'Assistance Médicale

SAPEP : Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole des Petits Exploitants

TA : Taux d'Achèvement

TBA : Taux Brut d'Admission

TBS : Taux Brut de Scolarisation

INTRODUCTION

L'introduction de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la gestion budgétaire est une forme avancée de la réforme de la gestion des finances publiques. Elle focalise la gestion budgétaire sur la problématique de l'efficacité des dépenses publiques et de leur impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Il est établi que, depuis quelques temps, le Mali enregistre de bons résultats en matière de gestion des finances publiques. Si cette qualité de la gestion des finances publiques a permis d'augmenter la capacité de résilience de l'économie malienne, elle n'a pas permis de réduire de manière significative les fortes inégalités. C'est pourquoi, de plus en plus, l'impact de la politique budgétaire sur la réduction des inégalités est devenu une préoccupation des autorités budgétaires, tant au niveau du Gouvernement que de l'Assemblée Nationale. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des dépenses.

Une des stratégies pour améliorer l'impact de la politique budgétaire sur la réduction des inégalités passe par la budgétisation sensible au genre qui constitue également l'un des axes d'orientation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).

Suite à la budgétisation sensible au genre, il est élaboré une annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre.

L'annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basée sur la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les Documents de Programmation Pluriannuels des Dépenses (DPPD-PAP). Elle recense ainsi les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du DPPD-PAP des Ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

I. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT GENRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, la démarche de la Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) a été introduite dans le processus budgétaire et son pilotage confié au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le processus PBSG cible les départements ministériels prioritaires identifiés dans le document de politique genre comme ayant un potentiel pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Il s'agit des départements considérés comme des secteurs prioritaires dans lesquels les engagements de l'Etat sont clairement spécifiés et qui représentent « *des véhicules de changements majeurs dans la reconnaissance et l'exercice des droits égaux fondamentaux, dans la construction de l'identité sociale des femmes et des hommes, dans la lutte contre les stéréotypes sexistes, dans la protection de l'intégrité et de la dignité des femmes, dans le développement du capital humain et dans l'allocation des ressources en faveur d'un développement économique juste et équitable* ». Ces secteurs sont : la justice, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation professionnelle, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, la décentralisation, la réforme de l'état, la réforme budgétaire et la communication. Chaque département ministériel est requis d'intégrer le plan d'action de la Politique Nationale Genre dans son projet annuel de performance. Les interventions programmées ainsi que les mesures spécifiques prises au niveau de chaque secteur constituent sa contribution pour la réalisation des objectifs de l'égalité genre au Mali. Ces actions et mesures spécifiques sectorielles en faveur de l'égalité genre, qui sont répertoriées dans une annexe à la loi de Finances, feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation. L'annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre est un document élaboré sur la base de la prise en compte des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budget-programmes. Elle recense les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre, en vue de faciliter le suivi de leur exécution dans l'annexe budgétaire sur le genre. Le rapport-genre de chaque ministère est structuré en trois parties :

- les enjeux genre et gaps à combler ;
- les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre;
- la planification et la budgétisation des actions genre.

Les ministères sont regroupés par domaine d'interventions de la Politique Nationale Genre.

II. PRINCIPAUX DÉFIS-GENRE

Sur le plan juridique, social, économique et politique, la Politique Nationale Genre a fait l'état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes.

2.1. Sur le plan juridique

Sur le plan juridique, plusieurs instruments internationaux et régionaux ont été ratifiés par le Mali, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination contre les femmes. Parmi ces instruments, on retiendra la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des femmes (CEDEF) et ses protocoles, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) etc.

Ainsi, la Constitution du Mali (25 février 1992) garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination. Des avancées sont également constatées au plan de la législation interne et se caractérisent par la dotation du pays de différents codes visant à régir la vie sociale, économique et politique. Cependant, des problèmes perdurent en ce qui concerne l'élimination de pratiques comme la mutilation génitale des femmes ou l'excision. La ténacité des attitudes et des perceptions négatives de la société envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les limites du cadre juridique pour l'équité de genre concernent la faible harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux, certains vides juridiques dans le droit positif (violences faites aux femmes), et des discriminations à l'égard des femmes. De plus, le droit coutumier, souvent défavorable aux femmes, est appliqué au détriment de la loi, surtout en milieu rural, notamment en ce qui concerne la succession sur le foncier rural.

2.2. Sur le plan social

Malgré la volonté politique de lutter contre les inégalités entre hommes et femmes à travers l'existence d'un ministère en charge de la promotion de la femme, on constate que :

- les inégalités persistent entre les sexes au niveau du taux brut de scolarisation au premier cycle qui est de 69,6% en 2016 dont 75,0% pour les garçons et 64,3% pour les filles ;
- les taux d'achèvement ont connu une évolution contrastée ces dernières années, notamment au second cycle. Cette disparité est plus importante chez les filles que les garçons à cause de:
- l'éloignement des domiciles par rapport aux écoles du second cycle ;
- mariages et grossesses précoces ;

- le faible niveau de revenu des ménages limitant la scolarisation des enfants (les ménages les plus pauvres scolarisent moins les filles) ;
- et l'insuffisance de communications sur la scolarisation des filles.

2.3. Sur le plan économique

Les résultats des enquêtes montrent que la rémunération des femmes (dans les secteurs structuré et non structuré) est généralement inférieure de moitié à celle des hommes. Cette situation est due aux contraintes comme l'accès relativement limité des femmes aux facteurs de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit. En 2016, le taux de chômage était de 10,6% pour les femmes contre 7,8% pour les hommes.

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes sont présentes tout au long de la chaîne agricole, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accroître leur production et leur productivité (faible accès aux structures de financement, de contrôle, à la terre et aux moyens de production etc.). Elles s'occupent généralement du petit élevage et de toutes les activités de transformation du poisson (séchage et fumage), la fabrication du bouillon de poisson et la commercialisation.

En 2016, la proportion de femmes propriétaires de parcelles était seulement de 11,93% pour les femmes en zone ODRS à Maninkoura et Selingué.

De plus, si l'engagement de principe visant à éliminer la pauvreté des femmes par l'intégration de la dimension genre dans le CREDD tend à augmenter, les réalisations concrètes des mesures tenues dans le cadre de performance de CREDD, au profit des femmes sont toujours attendues.

2.4. Sur le plan politique

Le taux de représentation dans les instances de prise de décision (postes électifs et nominatifs) reste faible. La faiblesse de cette représentation est habituellement due à l'absence générale de politiques tenant compte de la spécificité des sexes au sein des partis politiques. Malgré l'adoption de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives la situation de la représentative des femmes dans les instances nominatives reste faible.

Par exemple le gouvernement compte huit (08) femmes ministres sur 35 soit environ 23%. Ce constat de sous représentativité des femmes est aussi fait au niveau des organes de mise en œuvre et de suivi de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

La faible visibilité des femmes à l'échelon de la gouvernance locale, de l'appareil judiciaire, et aussi à la tête d'organisations de la société civile est un phénomène visible au Mali.

Si le cadre politique crée les conditions favorables à l'égalité de genre, il est limité par son manque d'opérationnalisation. La plupart des politiques sectorielles ne sont pas toujours suivies d'actions concrètes, ni traduites en dispositif.

Quelques indicateurs démographiques au Mali 2005 à 2020

Unité : Millier, pour cent, nombre et an

Période Indicateur	2005-2010	2010-2015	2015-2020
Nombre de naissances annuelles (millier)	680	746	816
Nombre de décès annuels (millier)	221	226	232
Taux d'accroissement annuel moyen en %	3,08	2,96	2,84
Taux brut de natalité (pour 1000 habitants)	47,6	45,0	42,5
Taux brut de mortalité (pour 1000 habitants)	15,5	13,6	12,1
Indice synthétique de fécondité (nbre d'enfants par femme)	6,46	6,12	5,78
Espérance de vie à la naissance, deux sexes (an)	50	52,1	54
Espérance de vie à la naissance, masculin (an)	48,9	50,9	52,9
Espérance de vie à la naissance, féminin (an)	51	53,1	55,1

Source : DNP Projection de la population_2013

III. L'ANALYSE GENRE PAR MINISTERE

MINISTERE DE LA JUSTICE

1. Les enjeux-genre

Après une décennie de mise en œuvre, un Plan Opérationnel 2010-2014 du PRODEJ (PO PRODEJ) s'articulant sur le triptyque : crédibilité, efficacité et accessibilité de la justice a été lancé avec une participation plus accrue des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le Plan Opérationnel du PRODEJ a réservé une place de choix aux questions de droits de l'Homme et de genre en y consacrant une composante à part entière. Cette composante, essentiellement inspirée et bâtie sur la politique sectorielle genre du Ministère de la Justice et son Plan d'actions de 2008, a connu des résultats mitigés dus aux conséquences des crises politiques, sécuritaire et institutionnelle qu'a subi le Mali. Ces différentes crises ont entravé les appuis techniques et les financements en faveur des actions sensibles au genre.

La période post-crise 2012 qui avait très gravement détérioré l'offre de service public et hypothéqué la fonctionnalité de l'appareil judiciaire au Mali, a nécessité la construction d'un système judiciaire efficace qui inspire confiance pour assurer la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

Sous l'impulsion du Président de la République, le redressement de la justice est devenu le socle sur lequel sera bâti le nouvel Etat du Mali.

La réforme systémique de la justice ainsi prônée a engendré le contrat de transparence entre les membres de la famille judiciaire et les autres acteurs de la société dans le but de faciliter la saine distribution de la justice au bénéfice du peuple, la promotion du droit d'accès à la justice des femmes et des hommes et le respect des engagements pour une justice performante, crédible, responsable et indépendante.

Suite à une retraite à Sikasso du 14 au 18 juin 2015 avec l'appui financier du Royaume des Pays-Bas, d'une introspection du système judiciaire en vue de dégager les leviers nécessaires à l'émergence d'une justice responsable et respectueuse des droits humains, une justice réconciliée avec ses valeurs fondamentales.

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (PU-RSJ-MOA 2015-2018) est né de la retraite de Sikasso.

Le PU-RSJ-MOA est un outil programmatique de mise à niveau de l'appareil judiciaire, articulé autour de trois (03) composantes en vue de l'émergence d'une Justice crédible.

La deuxième composante Protection des Droits de l'homme et promotion de la lutte contre l'impunité, la corruption et la délinquance financière :

L'objectif est d'améliorer la situation des droits de l'homme, de mettre fin à l'impunité, de lutter contre la corruption et la délinquance financière et de mettre en œuvre les stipulations de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger relatives à ces questions.

En matière d'impunité et de droits humains, il s'agit, entre autres :

- de créer une commission d'enquête internationale conformément à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger ;
- de réaffirmer le caractère imprescriptible des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la non amnistie pour les auteurs desdits crimes y compris les violations sur les femmes, les filles et les enfants liés au conflit ;
- de rendre effective et fonctionnelle la justice transitionnelle ;
- de mettre en place une politique nationale de droits humains et son plan d'action et d'améliorer les conditions de vie en milieu carcéral.

Par ailleurs, à l'analyse des emplois du secteur de la justice, il est noté un déséquilibre assez important quant à la représentativité entre les hommes et les femmes dans les corps de métier de la justice. Le nombre de femmes diminue en allant vers les échelons supérieurs : les femmes ne représentent que 9,64% des magistrats et 9,6% des effectifs des ordres professionnels. Par contre, les femmes sont plus nombreuses dans les échelons inférieurs où elles représentent 78,25% des auxiliaires de justice.

Répartition des magistrats par structures en 2016

Structure	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Cour Suprême	41	97,61	1	2,38	42
Cour Constitutionnelle	5	100	0	0	5
Cour d'Appel de Kayes	54	93,10	4	6,86	58
Cour d'Appel de Bamako	188	85,06	33	14,93	221
Cour d'Appel de Mopti	68	100	0	0	68
Total général	356	90,35	38	9,64	394

Source : DNAJ

Effectifs des ordres professionnels du secteur de la justice en 2016

Corps professionnels	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Avocats	281	91,8%	25	8,2%	306
Huissiers/ Commissaires-priseurs	91	91%	9	9%	100
Notaires	24	68,57	11	31,43	35
Total Général					

Source : CPS

Répartition des auxiliaires de justice

Auxiliaires de justice	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Greffier en chef	28	49,12	29	50,87	57
Greffiers	66	25,09	197	74,90	263
Secrétaires des Greffes et Parquets	13	7,55	159	92,44	172
Total général	107	21,74	385	78,25	492

Source : DNAJ

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Mesures spécifiques et activités genre 2016 réalisées

Afin de remédier à ces déséquilibres accrus au niveau des effectifs de personnel juridique et judiciaire et de corriger les disparités d'accès aux services publics et privés de la justice, des politiques, programmes et orientations ont été initiés par le Ministère de la Justice et leur mise en œuvre a démarré.

En septembre 2008, la politique d'Égalité Femme-Homme du Ministère de la Justice fut adoptée. Cette politique est axée sur l'égalité en droit et dans les faits pour les femmes et les hommes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes et professions du système judiciaire. Elle est assortie d'un Plan d'Actions et la mise en place d'un Comité Aviseur Genre dont une des missions est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'appareil judiciaire.

Par ailleurs, le département de la justice abrite le Programme "Appui Conjoint des Nations Unies pour la Promotion des Droits de l'Homme (PDH)" dont le but est la promotion des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC) des femmes et des hommes.

Enfin, la Réforme Judiciaire en cours de définition et d'élaboration compte bien donner la part belle à la problématique des droits de l'Homme autant qu'aux questions juridiques et judiciaires stricto-sensu.

L'année 2016 a été marquée par le renforcement du statut de la CNDH avec l'adoption de la Loi n°2016-036 du 07 juillet 2016 portant création de la CNDH et son Décret d'application n°2016-0853/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la CNDH conformément aux principes de Paris relatifs aux statuts et au fonctionnement des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

Le législateur a confié à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) la mission d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme et de rendre compte de la situation desdits droits aux pouvoirs publics et à l'opinion nationale et internationale à travers un rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme au Mali à l'attention du Gouvernement.

De nombreuses initiatives visant une **meilleure imprégnation des droits de l'Homme** dans la société et parmi les acteurs judiciaires ont été entreprises, dont :

- recueils des textes internationaux et régionaux relatifs aux DH ;
- modules de formation des professions judiciaires en DH : magistrats, Avocats, Agents Pénitentiaires, OPJ et APJ Gendarmerie et Police ;
- séminaire d'imprégnation des magistrats de la Cour Suprême et des trois (03) Cours d'Appel sur l'applicabilité des instruments internationaux ;
- mallette de formation aux droits de l'Homme de la chaîne pénale ;
- 3 conférences de parquets et sièges dans les ressorts des cours d'appel sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et de guerre ainsi que la non-amnistie de leurs auteurs, incluant auteurs de violations faites aux femmes / enfants ;
- campagnes d'information et sensibilisation sur les DH ;
- sensibilisation sur l'excision et le mariage précoce (Kita, Sikasso et Kayes) ;
- vulgarisation des principes de promotion, protection des droits humains et du genre auprès de 228 Magistrats, 114 Auxiliaires de justice (Greffiers et Surveillants de prison). La sensibilisation au VIH/SIDA et Ebola n'a touché que six (06) centres de détentions sur un total de cinquante-neuf (59).

Une attention particulière a été portée en 2016 au renforcement des capacités de la DNAPES via l'organisation de plusieurs formations de personnels pénitentiaires ont également été dispensées dont la formation de 90 greffiers et d'acteurs de la chaîne pénale de Tombouctou, Gao, Mopti, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Bamako, la formation de responsables aux techniques de gestion d'une prison et le traitement des détenus et le perfectionnement du personnel du Centre de Détention pour Mineur de Bollé.

Les conditions de détention de la population carcérale s'améliorent lentement, sur 59 établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée seuls 10 disposent d'une infirmerie, 3 disposent à la fois d'une infirmerie et des quartiers séparés. Par ailleurs, beaucoup reste à faire dans le domaine de la séparation des quartiers de détenus mineurs et femmes.

Sur le plan alimentaire, les trois repas sont servis dans l'ensemble des centres de détentions. La promotion de la réinsertion sociale et professionnelle des détenus est assurée au niveau des centres de détentions de Bollé femmes et mineurs. Les détenus mineurs des centres de Bollé bénéficient de la scolarisation; les femmes de Bollé bénéficient d'une formation professionnelle pour leur réinsertion sociale ; par contre les détenus des autres maisons d'arrêt n'ont pas de réinsertion sociale et professionnelle faute d'ateliers et d'encadreurs.

De même, dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Mali (PAJM) financé par l'Union Européenne, un programme de mise en œuvre de bureaux d'assistance judiciaire a été élaboré et est en cours d'opérationnalisation dans l'ensemble du pays.

Programme 1 : Administration Générale-Coordination et Contrôle

Objectif n°3 : Renforcer la promotion et la protection des droits humains et du genre							
Indicateur de résultats		Unité de mesure	Période			2016	
			2013	2014	2015	Prévision	Réalisation
3.1 Pourcentage des magistrats, des auxiliaires de justice et des agents de la DNAPES formé en droits humains et genre.	Magistrats	%	-	-	-	40	39
	Auxiliaires de justice		-	-	-	30	25
	Agents de la DNAPES					50	2
3.2 Rapports annuels sur la situation des droits humains et la Revue documentaire disponibles (Gouvernement, CNDH, AMDH OSC).		Nombre	3	0	3	4	2

Programme 2 : Elaboration de la Politique Juridique et Judiciaire de l'Etat, Gestion de la Carrière et Formation des Magistrats

Objectif n°1 : Améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services judiciaires.						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			2016	
		2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
1.3 Pourcentage des juridictions disposant d'un bureau d'accueil et d'orientation fonctionnel.	%	2,86	2,86	7.14	9	41

3. Planification et budgétisation des actions du genre

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre au Ministère de la Justice à travers deux programmes :

Programme 1 : Administration Générale-Coordination et Contrôle

Objectifs	INDICATEURS DE RESULTATS					Activités 2018
	Libellé	Référence	Cibles			
			2018	2019	2020	
Objectif 3. Renforcer la promotion des droits humains et du genre	3.1 Pourcentage des magistrats, des auxiliaires de justice et des agents de la DNAPES formé en droits humains et genre. - Magistrats auxiliaires de justice - agents de la DNAPES					3.1.1 Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de droits humains (PDH) 3.1.2 Evaluation de l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments de droits de l'homme ratifiés par le Mali. 3.1.3 Formation des Magistrats, des Auxiliaires de justice et du personnel de la DNAPES en matière de droits humains
		45%	50%	50%	60%	
		40%	80%	80%	90%	
		70%	70%	100%	100%	
	3.2 nombre de rapports annuels sur la situation des droits humains (Gouvernement, Médiateur de la République,	4	4	4	4	3.2.1 Renforcement des activités de la CNDH par la dotation en matériels et en ressources humaines et financières, tenue des sessions ordinaires (02) et extraordinaires (02)

Objectifs	INDICATEURS DE RESULTATS					Activités 2018
	Libellé	Référence	Cibles			
			2018	2019	2020	
	CNDH, Rapport alternatifs/OSC).					<p>3.2.2 Elaboration du Rapport 2016 sur la situation des droits humains à travers l'enquête de terrains, la visite des lieux de détention, les entretiens individuels et les focus groupe.</p> <p>3.2.3 Elaboration de la Revue documentaire des droits humains</p> <p>3.2.4 Tenue d'ateliers de sensibilisation des personnels judiciaires et de l'administration publique sur les questions de droits humains et de genre</p>

Programme 3 : Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence	Cibles			
			2018	2019	2020	
1. Améliorer les conditions de détention de la population carcérale	<p>1.2 Valeur réelle de la ration alimentaire détenu/jour, basé sur le menu standard amélioré, le coût calculé de la ration sèche (non cuite) du menu pénitentiaire, cout menu par détenu et par jour + 10% .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hommes - Femmes - Enfants 	555	555	555	555	<p>1.2.1 Formation des agents aux normes internationales en matière de détention</p> <p>1.2.2 Organisation de la semaine du détenu</p> <p>1.2.3 Amélioration des services de détention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affectation des surveillantes de prison - formation du personnel Droits humains - sensibilisation des femmes et des hommes détenu(e)s à leurs droits - programme de réinsertion sociale pour les détenu(e)s
2. Promouvoir la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.	<p>2.1. Pourcentage des détenus hommes et femmes bénéficiant d'une formation professionnelle.</p>	7%	10%	15%	20%	<p>2.1.2 Formation professionnelle des détenus mineurs, des détenues femmes et des détenus hommes</p>
	<p>2.2 Pourcentage des détenus garçons et filles bénéficiant d'une scolarisation formelle et non formelle.</p>	50%	80%	100%	100%	<p>2.2.1 Alphabétisation des détenus hommes, de Bollé Femmes et de Bollé Mineurs.</p> <p>2.2.2 Formation scolaire de la population carcérale.</p>

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

1. Les Enjeux genre et gaps à combler

L'évaluation du plan d'action 2011-2013 de la Politique Nationale Genre a montré que des avancées ont été effectuées, notamment dans les domaines de la lutte contre la pratique de l'excision, la prise en charge et la réinsertion des victimes de complications liées à l'excision, la mise en place des organes de suivi de la PNG.

Par ailleurs, la situation des femmes dans les instances électives communales a connu une amélioration suite aux élections municipales de novembre 2016 avec 25,6% de femmes conseillères contre 9% en 2009.

Tableau 1. Taux des conseillers communaux par région selon le sexe en 2016¹

N°	REGION	FEMME	HOMME
1	KAYES	24,9	75,1
2	KOULIKORO	25,0	75,0
3	SIKASSO	23,8	76,2
4	SEGOU	26,6	73,4
5	MOPTI	26,7	73,3
6	TOMBOUCTOU	28,3	71,7
7	GAO	27,2	72,8
8	BAMAKO	30,2	69,8
TOTAL		25,6	74,4

Source : CNDIFE _Base de données Femmes/Enfants

Malgré l'adoption de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives la situation de la représentativité des femmes dans les instances nominatives reste faible.

Par exemple le gouvernement compte 7 femmes ministres sur 35 soit 20%. Ce constat de sous représentativité des femmes est aussi fait au niveau des organes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

¹ Les élections ne se sont pas déroulées principalement dans la région de Kidal et dans la plusieurs localités des régions Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao.

2- Les mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre

- adoption du Décret d'application de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- adoption du Décret sur les compétences à transférer aux collectivités territoriales en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- adoption de la feuille de route biennale pour l'abandon des mariages des enfants ;

a. Evaluation des activités du rapport genre 2016

Programme 2 : promotion de la femme

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 1 : Développement d'un capital (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socio-économique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation	1.1 pourcentage de femmes et d'hommes formés	97,01	80	85	90	1.1.1 Organisation des sessions de formation sur les thématiques : Genre, technique de communication, santé, planification, leadership, AGR, de paix et de sécurité 1.1.2. Dotation ou renforcement des structures en équipements et en infrastructures.
	1.2. Pourcentage de groupements de femmes appuyées dans les AGR	40	75	80	90	1.2.1. Appui en équipements pour la mise en œuvre d'AGR 1.2.2. Appui des organisations féminines en montage de microprojets et orientation vers les structures de micro finances 1.2.3. Suivi/évaluation de l'utilisation des fonds octroyés 1.2.4. Appui à la création d'entreprises féminines Suivi/évaluation des entreprises créées
	1.3. Pourcentage de femmes et filles victimes des VBG	60	50	55	60	1.3.1 .Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des intervenants et de la population dans le domaine

	prises en charge					<p>de la lutte contre les pratiques néfastes et les violences basées sur le genre, SR, l'utilisation des services de santé pour l'amélioration de la santé de la femme,</p> <p>1.3.2 Organisation de sessions de plaidoyer à l'endroit des décideurs pour leurs implications dans la lutte contre les pratiques néfastes et les violences basées sur le genre pour l'amélioration de la santé de la reproduction</p> <p>1.3.3. Identification et prise en charge des cas de complication liés aux VBG, MGF/ Excisions</p> <p>1.3.4. Mise en place des unités de prise en charge holistique des VBG dans 3 maisons de la femme et de l'Enfant, Centre d'Ecoute d'Animation et d'Orientation (CEAO) et 5 centres d'autopromotion.</p> <p>1.3.5 Mise en œuvre du projet conjoint de promotion de l'abandon de la pratique transfrontalière des VBG/Excision/Mariage précoce Mali/Burkina Faso</p>
Objectif 2 : Mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation légale aux sphères de décision	2.1. Taux de femmes et d'hommes sensibilisés sur les droits des femmes	25	73	80	90	<p>2.1.1. Traduction en langues nationales, multiplication et diffusion des textes juridiques sur les droits de la femme</p> <p>2.1.2. Information, Education et communication sur les droits des femmes les textes de l'OHADA, le commerce transfrontalier et de l'utilisation des services d'assistance</p> <p>2.1.3. Célébration des événements spéciaux : (06 Février, 08 Mars, 31 Juillet,</p>

						15 Octobre, 25 Novembre) 2.1.4. Organisation des espaces de contacts sur la situation des femmes. 2.1.5 Organisation de débats intergénérationnels au niveau national et régional.
	2.2. Pourcentage de femmes aux postes électifs	10	10	10	30	2.2.1. Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités pour la représentativité des femmes dans les instances nationales, sous régionales, régionales et internationales suivant un plan de carrière existant. 2.2.2. Information et sensibilisation pour l'application de la loi sur la promotion du genre (loi 2015- 052) 2.2.3. Assistance technique (coaching, formation) aux femmes élues. 2.2.4. Sensibilisation pour l'émergence des femmes au sein des partis politiques
	2.3. pourcentage de femmes aux postes nominatifs	12	25	30	30	2.3.1. Organisation de visites d'échanges et d'expériences entre les femmes leaders maliennes et celles de la sous-région qui ont réussi la prise en compte du genre dans l'occupation des postes nominatifs et électifs 2.3.2. Organisation des sessions de plaidoyer auprès des hautes

						autorités, des leaders des partis politiques, des leaders religieux et coutumiers pour lutter contre les VBG.
--	--	--	--	--	--	---

Programme 4 : Programme d'appui à l'Autonomisation de la femme et épanouissement de l'enfant (PAAFE).

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 1 : Accroître le potentiel économique des femmes	1.1 Pourcentage d'organisations villageoises équipées en matériels et infrastructures de production		25	35	45	1.1.1 Identification et analyse des besoins en matériels et équipements de production. 1.1.2. Dotation des organisations villageoises en matériels et équipements de production. 1.1.3 : Etudes architecturales pour la réalisation d'infrastructures de production
	1.2. Pourcentage de projets d'AGR/PME financés	104,4	100	100	100	1.2.1. Organisation des appels à proposition des projets. 1.2.2. Financement des projets retenus. 1.2.3. Mobilisation des ressources additionnelles auprès des PTF.
	1.3. Taux de participation aux organisations aux activités commerciales et promotionnelles	-	15	25	40	1.3.1 Appui technique et financier à la participation des organisations aux activités commerciales et promotionnelles. 1.3.2 Suivi et évaluation des activités commerciales et promotionnelles.

Objectif 2 : Contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique	2.1. Pourcentage de femmes formées	16,67	15	30	30	2.1.1. Identification de besoins de formations et des modules. 2.1.2. Evaluation des formations.
	2.2. Pourcentage d'emplois créés femmes	-	25	30	35	2.2.1. Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités pour la représentativité des femmes dans les instances nationales, sous régionales, régionales et internationales suivant un plan de carrière existant. 2.2.2. Information et sensibilisation pour l'application de la loi sur la promotion du genre (loi 2015- 052) 2.2.3. Assistance technique (coaching, formation) aux femmes élues. 2.2.4. Sensibilisation pour l'émergence des femmes au sein des partis politiques
	2.3. pourcentage d'AGR/PME féminines accompagnées	-	60	65	70	

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 3 : Contribuer à l'épanouissement de l'enfant	3.1 Pourcentage de projets financés en faveur de l'épanouissement des enfants	137	100	100	100	3.1.1 Financement de projets retenus en faveur de l'épanouissement de l'enfant
	3.2 Pourcentage de filles réinsérées	-	25	30	35	3.2.1. Appui à la réinsertion des enfants en situation difficile.
	3.2. Pourcentage de filles encadrées	-	40	40	40	1.3.1 Appui technique et financier à la participation des organisations aux activités commerciales et promotionnelles. 1.3.2 Suivi et évaluation des activités commerciales et promotionnelles.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. Les Enjeux genre / Gaps à combler

La Politique Genre prend appui sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique et socioculturel. Elle prend sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux, internationaux et africains. La Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) consacre l'égalité dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les Objectifs de Développement Durable N°4 et N°5 consacre spécifiquement la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes :

- **ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- **ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Au Mali les différentes politiques en faveur de l'éducation en général et de la promotion de la scolarisation des filles en particulier, ont permis d'enregistrer des résultats significatifs au niveau national, mais l'intégration des questions de genre dans l'éducation constitue encore un défi majeur que les acteurs doivent relever.

Pour l'effectivité d'un changement en faveur de l'égalité entre les sexes, il faut une nouvelle perception du concept genre à travers la formation, la sensibilisation, l'information et l'éducation.

Le tableau ci-après donne un résumé des principaux indicateurs entre 2014 et 2015.

Tableau 1 : Evolution des effectifs au fondamental 1 et 2

Indicateurs	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	TOTAL	Filles	TOTAL	Filles	TOTAL	Filles
Evolution des effectifs des élèves par sexe au fondamental 1er cycle	2 181 617	46,30%	2 227 082	46,50%	2 356 420	46,83%
Evolution des effectifs des élèves par sexe au fondamental 2 ^{ème} cycle	647 186	43,90%	631 816	45,30%	685 038	44,56%

Source : Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental

Au fondamental 1^{er} cycle, de 2013 à 2016, les effectifs ont augmenté de 174 803 élèves tous statuts confondus dont 129 338 élèves entre 2015 et 2016. La tendance à la hausse en 2015 et en 2016 est un signe probable de reprise. En 2015, les filles représentaient 46,5% des effectifs et mieux encore elles sont à 46,8 % en 2016.

S'agissant du fondamental 2^{ème} cycle, les effectifs évoluent en dents de scie mais ont augmenté de 51 222 élèves entre 2015 et 2016. Le pourcentage de filles scolarisées est de 44,6% pour l'ensemble du pays avec 49,2% pour le District de Bamako (le plus élevé) et 20,4% pour Gao (le plus faible).

Entre 2015 et 2016, les régions de Kayes et Gao (pour les filles) ont vu leur effectif diminué. Les facteurs expliquant cette régression sont entre autres :

- les forts abandons dus à la situation socio-économique des parents d'élèves
- l'instabilité des écoles medersas pour mauvaise gestion ou manque de personnel enseignant dans ce cycle.

Tableau 2 : Evolution du personnel enseignant au fondamental

Années	Fonctionnaires Etat		Fonctionnaires Collectivités Territoriales		Contractuels		Autres		TOTAL		
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	
Fondamental 1^{er} cycle											
2013-2014		4 609	26,60%	13 318	29,80%	22 853	29,60%	10 583	25,70%	51 363	28,60%
2014-2015		3 964	33,90%	15 806	33,90%	21 602	28,30%	10 776	29,70%	52 148	30,00%
2015-2016		3 859	28,56%	18 827	29,77%	23 177	33,91%	11 488	32,93%	60 454	30,35%
Fondamental 2^{ème} cycle											
2013-2014	2 723	19,90%	6 588	15,40%	10 563	15,30%	2 034	12,20%	21 908	15,60%	
2014-2015	2 418	27,00%	8 339	27,00%	8 560	13,40%	2 704	12,60%	22 021	16,70%	
2015-2016	2 248	23,60%	10 197	15,70%	8 784	14,50%	5 234	10,30%	27 296	14,50%	

Source : Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental

Au fondamental 1^{er} cycle, le nombre d'enseignants augmente progressivement, passant ainsi de 52 148 en 2015 à 60 454 en 2016. Le nombre de fonctionnaires des collectivités territoriales augmente plus vite que ceux de l'Etat du fait que ces dernières années le recrutement ne se fait qu'au niveau des collectivités territoriales.

Le pourcentage de femmes enseignantes est de 30,4% à l'échelle nationale. Il est légèrement moins élevé chez les fonctionnaires que chez les contractuels, avec respectivement 29,6% et 33,9%.

Au fondamental 2^{ème} cycle, l'évolution des enseignants spécialistes en classe est assez significative dès lors qu'elle passe de 22 021 enseignants en 2015 à 27 296 en 2016, soit une augmentation de 5 275 enseignants. Le nombre de femmes enseignantes est très faible dans l'ensemble (14,5%). Les enseignants fonctionnaires de l'Etat sont en nette diminution (-170) au profit de ceux des fonctionnaires des collectivités territoriales (+1 869).

Tableau 3 : Quelques indicateurs de résultats de l'éducation

Indicateurs	2013-2014			2014-2015			2015-2016		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Taux Brut d'Admission au 1 ^{er} cycle (en %)	65,7	55,5	60,5	66,4	57,1	61,7	68,1	57,5	62,7
Taux Brut d'Admission au 2 ^{ème} cycle (en %)	48,4	36,1	42,2	40,9	33,9	37,4	42,0	32,9	37,4
Taux Brut de Scolarisation au 1 ^{er} cycle (en %)	76,4	64,0	70,1	74,8	63,4	69,0	75,0	64,3	69,6
Taux Brut de Scolarisation au 2 ^{ème} cycle (en %)	57,7	44,3	50,9	52,9	42,8	47,8	55,5	43,7	49,6
Taux Brut d'Achèvement au 1 ^{er} cycle (en %)	52,7	44,0	48,3	53,8	45,7	49,7	49,4	43,0	46,2
Taux Brut d'Achèvement au 2 ^{ème} cycle (en %)	33,1	24,7	28,8	32,0	24,2	28,1	32,1	23,8	27,9

Source : Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental

Quels que soient l'indicateur et le cycle (1^{er} et 2^{ème} cycles du fondamental), la disparité persiste entre filles et garçons en matière d'éducation. Les écarts entre filles et garçons, tant en termes d'accessibilité que d'achèvement du cycle fondamental, sont liés à un certain nombre de facteurs contraignants. Les enjeux concernent surtout la résolution de ces contraintes dont les principales sont :

En matière d'accès à l'enseignement fondamental :

- l'éloignement des écoles, en zone rurale, qui pénalise plus les filles que les garçons (écoles situées à plus de 5 Km de la résidence des enfants) ;
- les pesanteurs sociales qui n'incitent pas à envoyer les filles à l'école surtout en milieu rural ;
- l'insuffisance de structures d'accueil (inexistence souvent de cantines ou de latrines séparées pour les filles et les garçons) ;
- l'insuffisance de salles de classe (double division ou double vacation et effectifs pléthoriques dans beaucoup de classes) ;
- la faiblesse du pourcentage de femmes enseignantes (30,35 % seulement du personnel enseignant tenant une classe au premier cycle et 14,50 % au second cycle en 2015-2016).

Par ailleurs, l'insécurité persistante au Nord depuis 2012, occasionnant le déplacement massif de nombreuses familles et la fermeture de certaines écoles, a constitué un facteur majeur ayant contribué à creuser davantage l'écart entre les deux sexes entre 2014 et 2015.

Ainsi, Durant cette période, le taux de scolarisation au fondamental 1 et 2 s'est détérioré tant pour les garçons que pour les filles. A la faveur de la normalisation progressive de la situation sécuritaire au Nord du pays, les indicateurs se sont améliorés entre 2015 et 2016.

En termes d'achèvement du cycle de l'enseignement fondamental :

- le mariage précoce ;
- le faible niveau de revenu des ménages qui limite la scolarisation des enfants (les ménages les plus pauvres scolarisent moins les filles) ;
- l'insuffisance de communication sur la scolarisation des filles.

Avec l'effet combiné de la crise sécuritaire, notamment dans les régions du Nord, les taux d'achèvement ont connu une évolution contrastée entre 2014 et 2015, notamment au second cycle. Ainsi, sur cette période, le taux d'achèvement au second cycle a connu une baisse tant pour les garçons que pour les filles.

Dans le domaine de l'Enseignement Normal :

Dans le sous-secteur de l'Enseignement Normal, le genre doit être pris en compte conformément au Cadre Stratégique de Relance Economique pour le Développement Durable (CREDD) et aux engagements internationaux pris par l'Etat.

Tableau 4 : Statistiques des IFM en 2015-2016.

Indicateurs	Effectif	Hommes	%	Femmes	%
Personnel administratif	263	204	77,60	59	22,40
Personnel enseignant	554	509	92	45	8
Achèvement des élèves-maitre de niveau DEF	1036	774	71,80	292	28,10
Achèvement des élèves-maitre de niveau BAC	2265	1805	80	460	20

Source : MEN

Le constat général qui se dégage est la sous représentativité des filles par rapport aux garçons dans l'Enseignement Normal malgré tous les efforts consentis par l'état pour minimiser les disparités filles-garçons dans le système éducatif. L'objectif d'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement n'est pas encore atteint dans l'Enseignement Normal et demeure à cet effet un enjeu majeur.

2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques

Le Ministère en charge de l'Education Nationale a mis en place différentes stratégies et mesures dans le but d'améliorer l'accès et les conditions en matière d'éducation des filles.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les mesures portent notamment sur :

- la création du Comité Sectoriel d'Institutionnalisation Genre, par l'Arrêté n°2016-1874/MEN-SG du 07 juin 2016 ;
- la promotion de l'éducation inclusive pour permettre à un plus grand nombre de filles handicapées d'accéder à l'école ;
- le recrutement massif d'enseignantes en faveur des Institutions d'Education Spéciale (IES);
- le renforcement des capacités des enseignantes en matière d'Education Spéciale et en Education Inclusive ;
- le renforcement de l'alphabétisation des femmes et des filles ;
- le développement des mécanismes, (entre autres les Activités Génératrices de Revenus, AGR), visant la participation effective des femmes à la vie des Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE) et des Institutions d'Education Spéciale (IES) ;
- la mise en place d'une politique nationale en matière de scolarisation des filles ;
- l'intégration dans les différents curricula de la question genre ;

- la mise en œuvre du programme d'urgence Education Pour Tous (EPT) ;
- l'implication et la responsabilisation des collectivités territoriales dans la gestion du système éducatif ;
- la mise en place et le renforcement des capacités des comités de gestion scolaires (CGS) afin qu'ils soient les vecteurs de sensibilisation de la population ;
- la mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire ;
- le développement d'une stratégie de scolarisation accélérée/passerelle en direction des déscolarisés et non scolarisés.

b. Evaluation des activités du rapport genre 2016

Durant l'année 2016, les efforts du Ministère en charge de l'Education ont permis d'atteindre certains résultats.

Les principaux résultats, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

b.1 Programme 2 : Développement de l'Education de Base

Objectif N°2 : Créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles.						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2016	
		2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
2.1. Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	%	72,10	64	63,4	77,10	64,3
2.2. Pourcentage de femmes enseignantes au fondamental 1	%	32,60	31,49	30,02	34,00	30,35

b.2 Programme 3 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2016	
		2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.						
1.1. Taux de réussite au BAC	%	13,03	16,24		17,82	24
Objectif N°2 : Accroître l'offre de formation au niveau de l'enseignement secondaire général.						
2.2. Ratio élèves/ salle de classe	Ratio	33	33	36	43	35

b.3. Programme 4 : Consolidation et Diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel

Indicateurs de résultats	Unité	Cycle	Périodes			Evaluation 2016	
			2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel							
1.1 Taux d'admission par examen	%	CAP	20,51	36,71	37,65	50	37,43
		BT	34,62	36,10	44,50	50	48,18
		BAC	34,45	31,99	24,42	50	23,74
OBJECTIF N° 03 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)							
3.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	%		15	15	14,6	25	17,75

1. Planification et budgétisation des actions du genre en 2018

2. La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère l'Education et de l'Alphabétisation, à travers trois (03) programmes.

3. Programme 2.041 : Développement de l'Education de Base

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2014	Cibles			
			2018	2019	2020	
Objectif N°1 : Développer une éducation de base de qualité pour tous.	1.1 : Taux d'achèvement au fondamental 1	48,3%	62,5%	73,2%	75%	1.1.1 Amélioration de la capacité d'accueil des infrastructures préscolaires et fondamentales 1.1.2 Renforcement des capacités des acteurs 1.1.3. Amélioration des rendements scolaires 1.1.4. Suivi/supervision des activités pédagogiques
	1.2 : Taux brut d'Admission au fondamental 1	60,5%	73,25%	76,8%	78%	1.2.1. Mise en œuvre de la politique nationale de l'ALISCO
	1.3 : Pourcentage (%) de néo alphabète produit	60%	75,50%	68,45%	70%	1.3.1. Renforcement des capacités des acteurs 1.3.2. Mise en œuvre du programme vigoureux Alphabétisation
Objectif N°2 Créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles.	2.1 Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	64%	81,60%	88,7%	90%	2.1.1. Mise en œuvre de la politique nationale de SCOFI
	2. 2. Pourcentage de femmes enseignantes au fondamental 1	31,49%	36,30%	37,00%	40%	2.2.1. Mise en œuvre de la formation continue des Maîtres 2.2.2. Poursuite du Projet de Construction et d'Equipement des IFM au Mali

Programme n° 2.042 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2014	Cibles			
			2018	2019	2020	
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.	1.1 Taux de réussite au BAC	16,24%	31%	33%	50%	1.1.1. Renforcement des capacités des acteurs 1.1.2. Supervision pédagogique 1.1.3. Acquisition d'équipements pour les établissements
Objectif N°2 : Accroître l'offre de formation au niveau de l'enseignement secondaire général.	2.2. Ratio élèves / salle de classe	33	40	40	40	2.2.1 Poursuite du Projet de Construction et d'équipement de lycées

Programme n°2.043 : Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2014	Cibles			
			2018	2019	2020	
Objectif N°3 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)	3.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	15%	35%	40%	45%	3.2.1. Mise en œuvre de la réforme de l'ESTP 3.2.2 Elaboration et suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et de communication centré sur l'accès des filles aux filières porteuses

L'Education au Mali se compose de l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, ces deux grands secteurs sont trop mal représentés par rapport à la thématique genre.

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1-Les Enjeux genre et gaps à combler

En matière de « développement de capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation »,

Les enjeux majeurs sont :

- la création de nouvelles offres de formation (Formation Initiale Qualifiante et Continue visant les métiers ruraux porteurs) ;
- le renforcement institutionnel et développement des partenariats (Conseils régionaux, et Directions Régionales de la Formation Professionnelle ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Secteur Privé);
- la prise en compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle ;
- la promotion de l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage ;
- le développement des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses;
- le développement des stratégies pour augmenter le taux d'admission aux examens de fin d'apprentissage ;
- l'extension de la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes ;
- le développement des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et plus spécifiquement des femmes et des jeunes ;
- la prise en compte du genre dans tous les projets du département (les cibles des projets du département sont généralement composées de 50% de femmes et de 50% d'hommes).

En matière de « Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production », les enjeux majeurs sont :

- la promotion de l'entrepreneuriat féminin;
- la préparation à la création d'entreprise ;
- l'accès des femmes et des jeunes au financement ;
- l'accessibilité des services d'appui aux entreprises.

1.1. Les Enjeux genre

Les réformes économiques entreprises au Mali ces dernières décennies ont créé des défis et des possibilités d'emplois, toutefois leur mise en œuvre a fait de la formation professionnelle un enjeu crucial d'amélioration de l'employabilité. À ce jour, même si les indicateurs ne permettent pas de disposer d'une analyse pertinente de l'état des lieux, il paraît essentiel de soutenir le secteur, en développant des cursus de qualité, en adéquation avec les besoins de ressources.

À ce titre, des efforts importants dans ce sens sont en train d'être menés en matière d'emploi et de formation professionnelle pour réduire les inégalités, tels que :

- réduire le taux de chômage des femmes qui est de 11,59 contre 8,81 pour les hommes en 2016 ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;
- développer des programmes de volontariat pour promouvoir l'emploi des jeunes ;
- tenir compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle ;
- promouvoir l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage ;
- développer des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses pour les femmes ;
- développer des stratégies pour augmenter le taux d'admission des femmes aux examens de fin d'apprentissage ;
- étendre la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes ;
- développer des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et spécifiquement les femmes.

Tableau 1 : Évolution du taux de chômage de la population selon le sexe de 2010 à 2016

Unité : Pour cent

Sexe	2010	2011	2013	2014	2015	2016
Femmes	11,43	7,43	9,5	9,3	11,0	11,59
Hommes	6,18	6,49	5,1	7,3	8,5	8,81
Ensemble	8,31	6,92	7,3	8,2	9,6	10,05

Sources : EPAM-2010, EMOP-2011-2016

Tableau 2 : Évolution du taux d'emploi selon le sexe de 2010 à 2016

Sexe	2010	2011	2013	2014	2015	2016
Hommes	78,06	75,14	81,6	79,3	77,9	78,1
Femmes	45,80	56,29	67,1	58,8	58,1	51,2
Ensemble	61,12	65,21	73,9	68,3	67,3	63,5

Sources: EPAM-2010, EMOP-2011-2016

Tableau 3 : Répartition des jeunes sélectionnés et placés en stage de formation professionnelle par région et par sexe-2016

Unité : Nombre et pour cent

Régions	Effectif			Effectif en pourcentage		
	F	H	T	F	H	T
District de Bamako	1 823	1 851	3 674	49,62	50,38	71,80
Kayes	91	57	148	61,49	38,51	2,89
Koulikoro	217	214	431	50,35	49,65	8,42
Sikasso	129	65	194	66,49	33,51	3,79
Ségou	126	80	206	61,17	38,83	4,03
Mopti	119	136	255	46,67	53,33	4,98
Tombouctou	41	42	83	49,40	50,60	1,62
Gao	48	50	98	48,98	51,02	1,92
Kidal	6	22	28	21,43	78,57	0,55
Total	2 600	2 517	5 117	50,81	49,19	100,00

Source: APEJ, Rapport d'activités 2016

Tableau 4 : Nombre total d'emplois par secteur et par sexe en 2016

Unité : pour cent

Sexe Secteur	Hommes		Femmes		Non Désagrégé		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	34036	73,52	1906	4,12	10354	22,36	46296	68,89
Privé	17293	82,71	3615	17,29	-	-	20908	31,11
Total	51329	76,38	5521	14,4	10354	10354	67204	100

Source : ONEF Rapport d'activités 2016

Tableau 5 : Répartition des emplois privés par tranche d'âge, type de contrat et par sexe en 2016

Groupe d'âge		CDD			CDI			Total
		F	H	Total	F	H	Total	Général
De 15 ans à 40 ans	15 - 24	210	864	1 074	168	704	872	1 946
	25-35	1 296	5 035	6 331	854	3 772	4 626	10 957
	36-40	263	1 583	1 846	231	1 245	1 476	3 322
	Sous total	1 769	7 482	9 251	1 253	5 721	6 974	16 225
Plus de 40 ans		283	2 113	2 396	253	1 669	1 922	4 318
Non déterminée		38	197	235	19	111	130	365
Total général		2 090	9 792	11 882	1 525	7 501	9 026	20 908

Source : ONEF Rapport d'activités 2016

Tableau 6 : Récapitulatif des Indicateurs d'activités de l'ANPE selon le sexe en 2016

Désignation	Hommes		Femmes		TOTAL
	Effectif	%	Effectif	%	
Demandes d'emploi enregistrées	10 438	74,5	3 574	25,5	14 012
Placements effectués	3 774	80,1	936	19,9	4 710
Bénéficiaire de projets financés	116	47,0	131	53,0	247
Perfectionnement - reconversion	335	71,6	133	28,4	468
Formation aux modules GERME (CREE, GERME)	40	47,1	45	52,9	85
Formation en Technique de Recherche d'Emploi (TRE) et en informatique	1 029	58,9	718	41,1	1 747
Formation - insertion (Savonnerie, transformation agroalimentaires, etc.)	302	39,1	471	60,9	773
Stage de formation professionnelle	36	40,4	53	59,6	89

Source : DPS/ANPE

Tableau 7 : Répartition des jeunes sélectionnés et formés par cohorte, par région et par sexe en 2016

Régions	Formation PROCEJ vague 2						Formation PROCEJ vague 3					
	Niveau 1			Niveau 2			Niveau 1			Niveau 2		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Kayes	101	118	219	74	74	132	278	247	525	183	137	320
Koulikoro	158	100	258	91	91	175	212	203	415	146	124	270
Sikasso			0	40	40	79			0	67	87	154
Ségou	331	206	537	190	190	322	427	348	775	255	210	465
Mopti	97	144	241	49	49	144	275	275	550	167	163	330
Tombouctou	49	41	90	26	26	54	94	81	175	34	42	76
Gao			0	208	208	650	417	383	800	303	299	602
Kidal	185	446	631	50	50	150	69	170	239			239
Bamako Rive gauche	89	54	143	56	56	91	59	43	102	39	36	75
Bamako Rive Droite			0			0			0	135	119	254
Total	1 010	1 109	2 119	784	784	1 797	1 831	1 750	3 581	1 329	1 217	2 546

Source : Rapport APEJ 2016

Tableau 8 : Répartition des projets reçus en 2016 par trimestre et par sexe

	Effectifs			
	Femmes	Hommes	Groupements	Total
Trimestre 1	71	8	2	81
Trimestre 2	9	54	2	65
Trimestre 3	20	58	2	80
Trimestre 4	0	0	0	0
Total	100	120	6	226

Tableau 9 : Évolution des Indicateurs de la formation professionnelle

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de sortants des Centres de Formation Professionnelle par secteur (primaire, secondaire, tertiaire)	4 531	5 345	8 103	10 914	11 356
Taux de progression de la formation professionnelle en termes de localités couvertes	10	10	24	60	-
Taux de réalisation de la formation des femmes	5	11,3	30,8	18,1	35
Taux de centres équipés	10	23,7	26	64	0
Taux d'augmentation de financement de la formation professionnelle	94	80	73	91	68,60

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

L'expérience a prouvé que la création d'emplois est l'un des moyens les plus efficaces pour répartir équitablement les revenus et une des façons les plus durables pour lutter contre la pauvreté.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Formation Professionnelle, une nouvelle vision de la formation professionnelle créatrice d'emploi à travers le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE).

Des actions ont été menées dans ce sens et plus spécifiquement, les mesures et stratégies mises en place sont essentiellement :

- l'insertion des femmes dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- la formation en savonnerie exclusivement réservée aux femmes et groupes vulnérables ;
- l'appui des femmes à la création d'entreprises (PME-PMI) ;
- le quota genre retenu pour toutes les activités de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- la multiplication des centres d'apprentissage féminin ;
- le développement et la diversification des programmes de formation pour les centres d'apprentissage féminin ;
- la mise en place des mesures incitatives en faveur des filles pour l'accès à la formation professionnelle notamment dans les filières industrielles ;
- le développement de la stratégie de l'adéquation formation-emploi ;

- l'accès à la formation professionnelle qualifiante, continue et par apprentissage a été amélioré à travers : (i) la mise en œuvre des projets PROCEJ, FIER, ACEFOR; GCP/MLI/044/LUX et IPOMER ;
- le Projet FIER a élaboré et est en train de mettre en œuvre sa stratégie genre. Au total 169 acteurs ont participé à ces formations dont 125 hommes et 44 femmes soit 26% de taux de participation pour les femmes. Les activités de sensibilisation et de plaidoyer au niveau régional et local et de veille au niveau national ont permis de systématiser la prise en compte des questions de genre dans toutes les activités initiées ;
- à la date du 31 décembre 2016, 202 entrepreneurs ont reçu un crédit auprès des institutions de micro finance. Parmi eux, on dénombre 110 femmes (dont 17 personnes en situation de handicap), soit 54% ;
- dans le cadre du soutien aux instituts de la formation professionnelle du secteur public et privé, le PROCEJ a réalisé (i) les études de dimensionnement de quatre (04) instituts de formations professionnelles correspondant aux principales filières prioritaires pour le projet. Il s'agit de l'IFP de Kayes (filière dans le domaine des mines), l'IFSAB de Banankabougou (filière BTP), l'IFP de Ségou (filière dans le domaine de l'agroalimentaire) et le CFP de Missabougou (filières BTP et agroalimentaire) ; (ii) l'organisation de deux ateliers d'information et d'appropriation du manuel des procédures de gestion du fonds compétitif ; (iii) l'organisation de la formation de type dual pour 118 jeunes dont 86 ont réussi (parmi lesquels 82,89 sont des hommes et 17,11 de sont des femmes) ;
- en 2016, 5 117 jeunes dont 2517, femmes soit 50,81%, ont été sélectionnés et placés auprès des Services Publics, Parapublics, des Organisations Consulaires et Faïtières et des ONG, pour effectuer les stages.

Evaluation des activités genre 2016

3. La Planification et la budgétisation des actions genre

Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, les actions genre seront mises en œuvre à travers les programmes suivants :

Programme 2 : Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'emploi

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 1 : Etablir et renforcer les liens avec toutes les politiques nationales et les politiques de développement sectoriel	1.1 Nombre d'emplois créés par les politiques sectoriels	-	40 000	40 000	40 000	1.1.1 Suivi des actions de promotion et de création d'emplois des départements intervenant dans la mise en œuvre de la PNE et son PA 1.1.2. Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou des Chefs d'État et de Gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. 1.1.3. Activité: Organisation de la bourse de l'emploi
Objectif 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emplois.	2.2. Nombre de jeunes diplômés ayant bénéficié de stages de formation professionnelle et de stages de qualification	-	3 311	6 000	6 010	2.2.1. établissement et Mise en œuvre des partenariats entre l'ANPE et d'autres institutions publiques en charge de projets et programmes spécifiques générateurs d'emplois ainsi que les cabinets privés de placement. 2.2.2. établissement et Mise en œuvre des partenariats avec les réseaux de micro finances. 2.2.3. établissement et Mise en œuvre des accords de partenariat formels. 2.2.4. Placement de 900 jeunes en stage de qualification professionnelle dans les entreprises privées.

Programme 3 : Formation professionnelle

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1. Les enjeux genre

Les efforts déployés par le Gouvernement du Mali avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ont permis d'améliorer significativement l'état de santé de la mère et de l'enfant. C'est ainsi que le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 98‰ en 2012 à 95‰ en 2013, le taux de mortalité infantile est passé de 58‰ en 2012 à 56‰ en 2013 et le taux de mortalité maternelle est passé de 460 à 368 pour 100.000 naissances vivantes entre 2012 et 2013.

En observant les tendances, on peut aisément affirmer que, si des actions vigoureuses et courageuses ne sont pas prises, le rendez-vous pour les ODD V (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ne sera pas respecté même au-delà de 2021.

Les déterminants directs de cette situation sont :

- la disponibilité et la qualité des soins prénataux et de l'assistance à l'accouchement ;
- la qualité et le fonctionnement du système de référence/évacuation ;
- la santé de la reproduction y compris la Planification familiale ;
- l'état nutritionnel de l'enfant et de la femme enceinte.

En perspective, les enjeux concernent essentiellement la poursuite de l'Objectif de Développement Durable (ODD3) à savoir « **Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge** ». Il s'agit entre autres, d'ici 2030 de :

- faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
- éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;
- mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;
- réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;
- assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Tableau 1 : Evolution récente de quelques indicateurs du secteur de la santé

Indicateurs	2015	2016
Indice d'assiduité à la CPN	2.13	2.13
Nombre de CSCOM fonctionnels	1241	1294
PMA < 5 Km (%)	58	58
PMA < 15 Km (%)	87	81
Taux d'accouchement par césarienne (%)	2,52	4
Accouchements Assistés (%)	61	66,03*
Nombre de femmes référées	17 815	16 976
Nombre de femmes évacuées	14 736	15 757
Penta3 <12mois (%)	91	94
Taux de prévalence contraceptive PF (%)	12,89	29,53*

Source : MSHP (SLIS), Rapport CREDD 2016. * Chiffre provisoire (Evaluation du budget-programmes)

De nombreux défis restent à relever dans le domaine de la santé comme attesté comme suit :

Dans le domaine des Soins prénataux et assistance à l'accouchement :

L'indice d'assiduité à la CPN est resté stationnaire de 2015 à 2016 (2.13). On note qu'aucune région n'a atteint l'objectif national qui est de 4. Le taux de Td2 + rappel chez les femmes enceintes est de 67% en 2016 contre 65% de couverture en 2015. Ce taux reste inférieur au taux de l'objectif national qui est de 89%. L'accouchement assisté a augmenté de 5 points de pourcentage passant de 61% en 2015 à 66,03% en 2016, le taux de césarienne est passé de 2,52% en 2015 à 4% en 2016 et le nombre de femme référée pour raison maternelle a diminué car il est passé de 17 815 en 2015 à 16 976 en 2016. Pendant la même période le nombre de femmes évacuées est passé de 14 736 en 2015 à 15 757 en 2016 selon le SLIS.

Dans le domaine de la planification familiale :

La majorité des femmes n'ont pas accès à des services de SR de qualité aux différents niveaux de la pyramide sanitaire et particulièrement au niveau communautaire où les besoins restent énormes. La situation des prestataires qualifiés (sages-femmes et infirmières obstétriciennes) reste dominée par une mauvaise répartition géographique et un déficit au plan quantitatif sur le territoire national et au niveau des districts sanitaires. Par ailleurs, bien que des bonnes pratiques et initiatives aient été mises en œuvre çà et là, il reste que celles-ci demeurent expérimentales et ne sont pas dupliquées à échelle dans le pays.

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants :

La violence envers les femmes et les filles est un phénomène universel et persistant. L'étude commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sur les VFF en 2002 assorti d'un plan d'action 2006-2011 a déterminé une typologie des violences d'ordre physique, sexuel, psychologique, psycho-physiologique et institutionnel.

Dans le domaine de l'état nutritionnel des femmes enceintes, des enfants et des nourrissons :

Bien que les progrès de ces dernières années aient permis d'infléchir la tendance à la baisse, les niveaux des indicateurs de la malnutrition demeurent encore élevés et indiquent clairement que la malnutrition reste encore un problème prioritaire de santé publique auquel il faut des réponses adéquates.

2. Les stratégies de réductions des inégalités liées au genre

a. Les mesures spécifiques

Les stratégies ou mesures de réduction des inégalités genre en matière de santé s'inscrivent, en général, dans le cadre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 2014-2023) et plus particulièrement dans sa tranche quinquennale 2014-2018.

Les mesures envisagées par le Ministère en charge de la santé visent à améliorer les indicateurs de santé particulièrement chez la mère et l'enfant.

Pour ce faire, les principaux objectifs chiffrés sont les suivants :

- réduire le ratio de mortalité maternelle de 460 à 146 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 46 à 20 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2018 ;
- rendre disponibles et accessibles les soins obstétricaux et néonataux essentiels dans 100% des structures offrant les services de SR d'ici 2018 ;
- augmenter la disponibilité et l'accessibilité des SONUB de qualité de 36% à 60% des CSCom et des SONUC de qualité dans 100% des structures de référence (CSRéf, EPH) d'ici 2018 ;
- augmenter la prévalence contraceptive de 20% à 30% en 2018 ;
- renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des collectivités pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans 95% des villages en 2018.

En vue de l'atteinte des objectifs susvisés, les mesures ou stratégies spécifiques sont :

- renforcer l'accès aux soins prénataux et l'assistance à l'accouchement ;
- renforcer le système de référence évacuation ;
- repositionner la planification familiale dans les activités de la SR ;
- préconiser des mesures efficaces visant à éradiquer les violences faites aux femmes et aux enfants;
- lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

b. Evaluation des actions genre 2016

Durant l'année 2016, les efforts du Ministère en charge de la santé ont permis d'atteindre certains résultats dont les principaux, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

b.1 Programme 2 : Soins de santé primaire

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2016	
		2013	214	2015	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile						
1.1 Taux d'accouchements assistés	%	55	59	61	63	66,03
1.2. Taux de prévalence contraceptif	%	9,68	12,16	10,89	12,89	29,53
OBJECTIF N°2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies -non transmissibles						
2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	%	68	62	35	30	19,23
2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	%	89	99	90	90	94
Objectif N°3 : Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé						
3.2 Pourcentage d'infection des sites opératoire dans les CSRéf	%	ND	ND	≤1	≤1	0,37
Objectif N°4 : Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations						
4.1. Taux d'utilisation des services (nc/hbt/an)	%	0,35	0,37	0,35	0,37	0,40
4.2. Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCom	%	11	12	17	25	34,10

b.2 Programme 5 : Soins Hospitalier et recherche

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2016	
		2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile						
1.1. Le taux de mortalité maternelle intra-hospitalière	%	1,53	1,65	1,30	1,25	1,75
1.2 Taux de mortalité néo-natale intra-hospitalière.	%	6,35	5,84	5,30	5,20	7,91

3. Planification et budgétisation des actions du genre

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, à travers les programmes suivants :

Programme 2 : Soins de santé primaire et lutte contre les maladies

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2018	2019	2020	
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile	1.1 Taux d'accouchements assistés	66,03%	67%	69%	71%	1.1.1 Prise en charge de la césarienne 1.1.2 Mise en œuvre du paquet minimum d'activités 1.1.3 Réalisation d'infrastructures et d'équipements
	1.2. Taux de prévalence contraceptif	29,53%	16,89%	18,89%	20,89%	1.2.1 Amélioration de la santé de la reproduction 1.2.2 Réalisation du projet de renforcement de la santé de la reproduction 1.2.3 Promotion de la communication et l'éducation en santé

	1.3. Taux de malnutrition aigüe sévère (6-59mois)	1,1%	0,5%	0,5%	0,4%	1.3.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène
Objectif 2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies - non transmissibles	2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	19,23	15	10	8	2.2.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 2.2.2 Achat de vaccins et consommables
	2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	94%	≥90%	≥90%	≥90%	2.2.1 Renforcement des capacités opérationnelles

Programme 4 : Soins Hospitalier et Recherche

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2018	2019	2020	
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile	1.1 taux de mortalité maternelle intra-hospitalière liée à l'accouchement	1,60%	1,20%	1,20%	1,15%	1.1.1 Amélioration des soins hospitaliers 1.1.2 Appui aux fonctionnements des EPH 1.1.3 Réalisation d'infrastructures et d'équipements
	1.2 Taux de mortalité néonatale précoce intra-hospitalière	7,91%	5%	5%	4.5%	1.2.1 Amélioration des soins hospitaliers 1.2.2 Appui aux fonctionnements des EPH 1.2.3 Réalisation d'infrastructures et d'équipements
	1.3. Proportion de résultats d'études publiée sur la santé de la mère et de l'enfant	25	100	100	100	1.3.1 Promotion de la recherche 1.3.2 Appui aux fonctionnements des structures de recherches 1.3.3 Réalisation des études et recherches
Objectif 2 : Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies transmissibles et ceux liés aux maladies non transmissibles	2.1 Proportion de décès attribuée au paludisme grave parmi les enfants de 0 - 5 ans atteints de paludisme grave dans les EPH	5,10	4	4		2.2.1 Amélioration des soins hospitaliers 2.2.2 Appui aux fonctionnements des EPH 2.2.3 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène

MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

1 - Les Enjeux genre et gaps à combler

Les grands défis sont relatifs à la recherche de solutions aux causes et aux conséquences du faible niveau de développement humain qui entravent l'épanouissement des personnes (femmes et hommes). Concrètement, il s'agit de la prise en charge de la scolarisation des enfants handicapés par sexe, des personnes démunies (enfants handicapés, femmes démunies seules chargées de famille) et de la promotion de la protection sociale.

Malgré les efforts fournis en matière d'accès des femmes et des filles aux infrastructures socio-économiques de base et à la prise en compte du budget des programmes affectés aux financements du genre des défis demeurent.

Il faut noter que des disparités subsistent entre Hommes / femmes et garçons / filles au niveau du département en matière de réinsertion de groupes cibles qu'il conviendrait de corriger en accordant des financements conséquents au secteur.

Scolarisation des enfants handicapés par sexe en 2016 DNDS

Unité : nombre

Régions	Enfants handicapés	Enfants handicapés scolarisés		
	scolarisés	Masculin	Féminin	Total
Kayes	6 885	1 432	741	2 173
Koulikoro	1 262	259	170	429
Sikasso	1 845	594	405	995
Ségou	4 281	1 384	1 107	2 491
Mopti	2 972	700	657	1 357
Tombouctou	733	147	174	321
Gao	1 347	277	261	538
Kidal	98	-	-	-
Bamako	4 142	2176	1 434	3 610
Total	16 680	6 969	4 949	11 918

Source : Annuaire statistique MASH 2016

Nombre de femmes démunies seules chargées de famille en 2016

Unité : nombre et pourcent

Régions	Femmes enregistrées	Femmes assistées /suivies	% des assistées
Kayes	612	184	30,07
Koulikoro	317	187	58,99
Sikasso	714	390	54,62
Ségou	540	316	58,52
Mopti	1 007	761	75,57
Tombouctou	1 467	1 141	77,78
Gao	994	502	50,50
Kidal	579	550	94,99
Bamako	3 591	2 081	57,95
TOTAL	9 821	6 112	62,23

Source : Annuaire statistique MASH 2016

Nombre d'adhérents et bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire (AMO) en 2016

Unité : nombre

OGD	CMSS				INPS		
	Homme	Femme	Total		Homme	Femme	Total
Indicateurs							
Nombre d'assurés principaux	103 793	60 487	164 280		124 540	55 660	180 200
Nombre d'ayant droit	69 271	164 284	233 555		92 229	146 525	336 268
Nombre d'enfants âgés de 0 – 13ans	73 359	70 460	143 819		49 953	47 561	97 514
TOTAL	246 423	295 231	541 654		266 722	249 746	516 468

Source /données : Rapport CANAM 2016

Nombre d'indigents bénéficiaires du régime d'assistance médicale (RAMED) en 2016

Unité : Nombre

Qualité de membre	Ouvrant droit		Ayant droit de 0-21 ans		Bénéficiaires de droit	
	M	F	M	F	M	F
Sexe	60 456	22 372	14 101	13 242	623	175
Total	82 828		27 343		798	

NB : bénéficiaires de droit = Établissements de Bienfaisance et pensionnaires des établissements pénitentiaires

Source : ANAM, Rapport annuel 2016

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Les mesures spécifiques

Face à ces défis, le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de politiques, programmes et projets :

- la politique Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire et son plan d'actions ;
- la politique Nationale de la Protection Sociale et son plan d'actions ;
- la révision et l'adoption de la Politique Nationale de Solidarité en 2016 ;
- l'élaboration du Plan d'Actions de la politique nationale de l'action humanitaire en cours ;
- la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Promotion socio-économique des Personnes Handicapées (2015 -2024) ;
- la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus pour faciliter la réinsertion des populations déplacées ;
- le Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des Populations du nord et du centre (PARSEP/NM) ;
- le Suivi et la consolidation du programme Jigisemejiri et du RAMED en faveur des groupes vulnérables ;
- les reformes en cours pour la mise en place d'un dispositif de Couverture Maladie Universelle ;
- la mise en œuvre du Plan Stratégique de Lutte contre la Mendicité.

A cela, il faut ajouter la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

b. Situation Genre dans le Secteur 2016 :

Le ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire est issu de la scission en 2000 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il a pour mission fondamentale l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté, du développement humain durable, de l'action sociale, de la protection sociale, de l'économie sociale et solidaire, de la promotion des personnes âgées.

Dans tous ces domaines, les programmes et les projets mis en œuvre ciblent de façon particulière les femmes et les filles.

3-La Planification et la budgétisation des actions genre

Programme 2 : Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 1 : Promouvoir l'intégration socio-économique des catégories sociales vulnérables	1.1 Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillages	47,19%	65%	75%	85%	1.1.1 Organisation des sessions de formation sur les thématiques : Genre, technique de communication, santé, planification, leadership, AGR, de paix et de sécurité 1.1.2. Dotation ou renforcement des structures en équipements et en infrastructures.
	1.2. Nombre d'études et recherche réalisées sur les phénomènes du vieillissement	11	4	3	3	1.2.1. Appui en équipements pour la mise en œuvre d'AGR 1.2.2. Appui des organisations féminines en montage de microprojets et orientation vers les structures de micro finances 1.2.3. Suivi/évaluation de l'utilisation des fonds octroyés 1.2.4. Appui à la création d'entreprises féminines Suivi/évaluation des entreprises créées

Objectif 2 : Renforcer l'action humanitaire	2.1. Pourcentage d'activités génératrices de revenus (AGR) financées au profit des personnes déplacées et la population d'accueil vulnérables	73,63%	90%	95%	97%	2.1.1. Traduction en langues nationales, multiplication et diffusion des textes juridiques sur les droits de la femme 2.1.2. Information, Education et communication sur les droits des femmes les textes de l'OHADA, le commerce transfrontalier et de l'utilisation des services d'assistance 2.1.3. Célébration des événements spéciaux : (06 Février, 08 Mars, 31 Juillet, 15 Octobre, 25 Novembre) 2.1.4. Organisation des espaces de contacts sur la situation des femmes. 2.1.5 Organisation de débats intergénérationnels au niveau national et régional.
	2.2. Pourcentage de personnes en détresse victimes de catastrophe suivies	89,39%	90%	95%	98%	2.2.1. Organisation des séances de plaidoyer auprès des autorités pour la représentativité des femmes dans les instances nationales, sous régionales, régionales et internationales suivant un plan de carrière existant. 2.2.2. Information et sensibilisation pour l'application de la loi sur la promotion du genre (loi 2015- 052) 2.2.3. Assistance technique (coaching, formation) aux femmes élues. 2.2.4. Sensibilisation pour l'émergence des femmes au sein des partis politiques
Objectif 3 : Promouvoir la mobilisation sociale de la	3.1 : Nombre de personnes ayant assisté aux séances d'IEC	483 376	3 500 000	100 000	1 200 000	

population autour des programmes socio-sanitaires	3.2 : Nombre de groupes d'animation appuyés	5 549	45	6 000	6 500	
---	---	-------	----	-------	-------	--

Programme 4 : Lutte contre la pauvreté

Le premier objectif de ce programme contribue à la mise en œuvre de la PNG et visent à améliorer l'accès des femmes aux micros crédits.

Objectifs Spécifiques :

Réduire la pauvreté des groupes vulnérables dans les communautés rurales et urbaines.

INDICATEURS	Réf.	CIBLE			Activités 2018
	2016	2017	2018	2019	
1.1. Pourcentage d'infrastructure socio collectives et productives réalisées ;	5%	30%	30%	20%	1.1.1. Réalisation d'infrastructures socio collectives et productives ;
2.1. Nombre d'études sur le DHD et la pauvreté réalisées	3	3	3	3	2.1.1. Réalisation d'études thématiques sur la pauvreté et le développement humain durable (ODHD).

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

1. Les enjeux -genre

Globalement il s'agit d'éliminer les contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille à travers, entre autres, l'accès à un logement décent et des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement, la sécurisation foncière, l'accès de la femme à la terre et la prise en compte des femmes chefs de ménage, veuves, divorcées ou mariées dans l'attribution des logements sociaux.

2 .Les Stratégies de réduction d'inégalités liées au genre

a. Les mesures ou stratégies spécifiques

- le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Affaires Foncières a initié et mis en œuvre un vaste programme de construction de logements sociaux. Il a aussi initié d'autres projets comme : le Projet «Villes du Mali sans Bidonvilles » et le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM).

Concernant le 1^{er} Projet, des actions ont été menées dans dix (10) villes du Mali. Dans ces villes, les femmes représentent près de 70% des populations. Dans ces Bidonvilles où les conditions de vie et de travail sont très pénibles pour les femmes et leurs enfants, des actions ont été menées pour les sensibiliser et les appuyer à accéder à des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement.

Le 4^{ème} Projet Urbain du Mali est déjà en avance en ce qui concerne la prise en compte des femmes. Pour tous les appuis apportés aux collectivités par ce projet, le taux de 50,4% de femmes bénéficiant des avantages est fixé comme indicateur de performance.

b. Evaluation des activités genre

La PNG est mise en œuvre par le Ministère de l'habitat et de l'Urbanisme à travers son programme budgétaire N°2 : « développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers précaires ». L'objectif est de faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un grand nombre de personnes.

Compte tenu des difficultés liées aux financements de l'habitat, dû d'une part à la faiblesse des moyens financiers de l'état, et d'autre part à la réticence par les banques d'investir dans le financement à long terme, cet objectif n'a pas connu une amélioration significative.

c. La planification et budgétisation des actions genre

Les activités genres du département relèvent de l'objectif 3 du programme 2 qui vise à augmenter le nombre de femmes ayant accès aux logements sociaux par l'organisation des femmes en coopératives, la définition d'un quota pour les femmes dans le cadre de la distribution des logements sociaux et la sensibilisation des femmes pour leur adhésion aux coopératives d'habitat.

En conclusion, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Affaires Foncières continue d'accorder une place privilégiée aux femmes dans l'acquisition des logements sociaux.

Objectifs	Indicateurs						Activités 2017
	Libellés	Réf	Cibles				
		2016	2017	2018	2019	2020	
Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes	Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux	47%	47%	50%	50%	50%	Evaluation de l'impact du genre dans le processus d'attribution de logements sociaux

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

1- Les Enjeux genre et gaps à combler

L'un des défis du développement équitable et durable est l'accès au service de l'énergie en vue d'alléger la charge de travail des femmes et d'améliorer leur revenu.

En dehors du besoin universel d'accéder à l'éclairage moderne, les femmes en milieu rural et péri- urbain ont des besoins énergétiques spécifiques pour :

- l'allègement des tâches domestiques (décorticage et mouture des céréales, broyage de karité, exhaure de l'eau, irrigation, etc..) ;
- la modernisation/ développement d'activités génératrices de revenu ;
- la facilité d'accès aux soins modernes de santé et à l'éducation.

Ainsi, l'installation des plateformes multifonctionnelles et des projets à candidatures spontanées d'électrification rurale permet d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers les moulins et décortiqueuses, par l'allègement des tâches quotidiennes, la production de biocarburant au niveau local qui occasionne des activités génératrices de revenus pour les femmes, notamment la fabrication du savon.

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques

Créée par l'Ordonnance n°02-060/P-RM du 05 juin 2002, l'AMARAP est l'Organisme chargée de la mise en œuvre de la réglementation en matière de radioprotection (Sureté et Sécurité radiologiques et nucléaires) afin d'assurer la protection des personnes et de l'Environnement contre les effets néfastes des radiations ionisantes. A ce titre, les activités de promotion se rapportant aux ressources énergétiques et aux ressources en eau ne font pas partie de ses missions statutaires.

Toutefois, dans le cadre de certaines de ses activités, notamment celles relatives aux formations du personnel, l'aspect genre est pris en compte par l'AMARAP.

1. ENJEUX - GENRE

L'AMARAP compte à ce jour 26 agents dont 09 personnels féminins soit 34,61%. Parmi les 09 personnels féminins, 05 sont dans les départements techniques et 04 dans l'administration.

2. STRATEGIES DE REDUCTION DES INEGALITES LIEES AU GENRE

Dans le cadre de la formation initiale en radioprotection, les candidatures féminines sont encouragées et privilégiées au moment de la sélection, en tenant compte du niveau académique exigé. La sélection définitive est faite par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Dans cette optique, sur quatre personnels techniques féminins dont disposait l'AMARAP avant juin 2017, deux ont déjà bénéficié d'une formation de 5 mois à l'étranger. La dernière venue courant l'année 2017 est en attente de sa titularisation.

Dans les dispositifs organisationnels notamment ceux se rapportant aux contrôles/inspections des structures, renforcement des capacités à travers des formations, l'aspect genre est pris en compte.

a- Evaluation des activités genre 2016

Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP)

Une femme est proposée pour la formation initiale en radioprotection pour une durée de 05 mois au Maroc courant l'année 2018. D'autres femmes participeront à des ateliers / séminaires d'une à deux semaines dans d'autres pays. La prise en charge est assurée par l'AIEA.

Laboratoire National des Eaux

L'effectif du Laboratoire National des Eaux : 52 dont 18 femmes.

Le Laboratoire National des Eaux est structuré en trois services et une agence comptable :

- le poste de directeur adjoint est occupé par femme ;
- sur quatre chefs de service, deux sont occupés par des femmes.

Les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre genre :

- l'adhésion des femmes du laboratoire national des eaux au REMAFPEA (réseau malienne des femmes professionnelles de l'eau et de l'assainissement) ;
- à ce effet nous avons eu a participé dans plusieurs activités du réseau :
- la quinzaine de l'environnement des activités de reboisements et de fixation des poubelles respectivement à Sébénicoro, Kalabancoura et à Sotuba. C'est l'école SEBE 2 à Sébénicoro qui a abrité la journée des plantations d'arbres par le réseau.

Au total près d'une soixantaine de pieds d'arbres ont été plantés et 12 poubelles fixées pour ordures au monument du Général SOUMARE à Sotuba en Commune I et à Kalanbancoura en Commune V.

- Participation au lancement du programme Eau Potable et Assainissement (PEPA) du CNCIEPA/WASH (Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement) et son partenaire GIZ à la remise d'un système WATA (standard) pour la chloration de l'eau aux femmes des communes lauréates.

2 : « Développement des ressources énergétiques ».

Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 34,89% en 2014 à 36% en 2015 sans pour autant atteindre l'objectif visé qui était de 37,9%.

En milieu urbain, le taux d'accès a connu une augmentation de près de 9 points de pourcentage en passant de 71,2% en 2014 à 80% en 2015 contre un objectif dépassé de 0,6%. En milieu rural, le taux d'accès à l'électricité est en légère baisse passant de 17,39% en 2014 à 16,57% en 2015.

La part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique est en régression en passant de 8% en 2014 à 3,9% en 2015.

La consommation du gaz butane est passée de 8,79% en 2014 à 9,34% en 2015.

Ci-dessous les actions genre du Ministère de l'Energie réalisées en 2015.

Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

Objectif 1: Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalizations
1.1 Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural	%					
National		31,74	32,43	34,89	37,9	36
Urbain		68	67	71,2	72,4	80
Rural		17,78	17,19	17,39	21	16,57
1.2 taux de progression de nouvelles abonnées AMADAER		-67,8	-97,6	-	-2	3,12
1.3 nombre de nouvelles localités raccordées au réseau interconnecté		-	-	0	2	2
OBJECTIF 2 : Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalizations			Evaluation 2015	
		2012	2013	2014	Prévisions	Réalizations
2.1 taux de déploiement des énergies renouvelables	%	5	6	8	10	3,9
2.2 Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane	%	14,62	9,7	8,79	30	9,34

Il est à signaler que la satisfaction des besoins énergétiques du pays se poursuit. Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'a pu être réalisé à hauteur de souhait en raison du retard dans les investissements.

3- La Planification et Budgétisation des actions genre

Les actions en faveur du genre sont mises en œuvre par le programme2 : « Développement des ressources énergétiques ». Il s'agit de :

- satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité et à moindre coût ;
- assurer la promotion des énergies nouvelles et renouvelables par la vulgarisation et la subvention des foyers améliorés, la sensibilisation pour une meilleure utilisation du gaz butane, de l'énergie solaire et du charbon amélioré.

Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Réf 2016	CIBLES			
			2017	2018	2019	
1. Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût	1.1. Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural	national : 38%	40%	44%	49%	1.1.1. Renforcement et extension du réseau de transport et de distribution (Développement du réseau 225 kV, 33 kV, 90 kV....) d'énergie électrique
		urbain : 83%	86%	89%	93%	1.1.2. Poursuite du renforcement des capacités de production (Centrales hydroélectriques, Centrales Solaires) du réseau Interconnecté et des Centres Isolés.
		rural : 23%	25,62%	31,23%	38,67%	1.1.3. Poursuite du raccordement des Centres Isolés au Réseau Interconnecté
2. promouvoir les énergies renouvelables et de substitution	2.1. Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (puissance électrique installée)	5%	10%	17%	19%	2.1.1. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement des ENR et du plan d'actions y annexé ; 2.1.2. Poursuite du transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation en matière de fabrication et d'entretien d'équipements d'ENR ; 2.1.3. Poursuite des installations d'équipements solaires, éoliens et de bio - énergie en milieu rural et péri - urbain ;
		2.2. Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane	30%	35%	15%	20%

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

1. Les Enjeux genre et gaps à combler

Les résultats des Enquêtes Agricoles de Conjoncture (EAC) de 2014-2015 à 2016-2017 permettent de constater une situation satisfaisante en matière mise en œuvre de la Politique Nationale Genre dans les domaines de l'attribution des parcelles agricoles, de l'accès aux intrants (semences, engrais, pesticides), au crédit et aux équipements agricoles. Ainsi, sur un total de 3 216 337 propriétaires de parcelles, 454 085 parcelles agricoles appartiennent aux femmes, soit 14 %.

Les femmes représentent 21 % des bénéficiaires d'engrais subventionnés (173 988 sur 842 436). Quant aux exploitants (femmes) ayant accès au crédit agricole, le taux est passé de 6 % en 2014-2015 à 12 % en 2016-2017.

Cependant, le nombre de femmes propriétaires de parcelles de riz n'a pratiquement pas évolué. Seulement 3% des femmes bénéficient de parcelles de riz.

2-Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

- Document de Politique Foncière élaboré en 2015 ;
- Loi n°2017-001 du 11 avril 2017 portant sur le foncier agricole, qui prévoit des avantages accordés aux femmes, aux jeunes et aux couches vulnérables par :
 - ♦ la reconnaissance des droits collectifs et individuels ;
 - ♦ l'octroi de 15% des terres aménagées par l'Etat ou les Collectivités Territoriales, et ;
 - ♦ l'augmentation de la représentativité des femmes dans les commissions foncières, notamment les femmes rurales.

a-Evaluation des actions- genre 2016

3- La Planification et la budgétisation des actions genre

Programme 2 : Appui au Monde Rural

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Référence 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 1 : Accroître la production et la productivité Agricoles travers l'intensification	1.1. Taux d'accroissement des productions céréalières	10%	11%	9%	9%	1.1.1 : Evaluation des techniques et technologies agricoles appropriées introduites auprès des producteurs et des productrices
						1.1.2 : Poursuite du renforcement des capacités (formation, équipements, etc.)
						1.1.3 Entretien des réseaux d'irrigation et les pistes rurales 1.1.4 Poursuite de la facilitation de l'accès aux intrants (semences, engrais, pesticides) et aux équipements agricoles. 1.1.5 : Poursuite de l'appui aux femmes et jeunes ruraux pour l'acquisition des matériels et équipements agricoles
Objectif 4 : Promouvoir et diversifier Les filières agricoles	4.1 : Nombre de filières organisées 4.2 : Nombre d'OP Formées par filière	220	220	320	420	4.1.2 Appui à la mise en œuvre du plan d'action des filières 4.2.1 : Poursuite de la formation des OP par filière sur les techniques de production, de transformation, de conservation et de commercialisation 4.2.2 : Poursuite de la réhabilitation du Centre de conditionnement des semences de pomme de terre

Programme 3 : Aménagement et équipement rural

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	LIBELLE	Réf. 2016	CIBLES			
			2017	2018	2019	
Objectif 3 : Moderniser et augmenter le niveau d'équipement des producteurs ruraux	3.1 : Nombre d'unités d'exploitations agricoles(UPA) équipés	39 920	21 000	22 654	18 687	3.1.1 Equipement des producteurs et productrices en matériels agricoles
						3.1.2 Formation des producteurs et productrices sur le matériel de culture attelée
	3.2 : Nombre d'UPA équipées de tracteurs	100	100	100	-	3.2.1 Suivi des Equipements motorisés et des techniques agricoles adaptées dans le domaine agricole.
						3.2.2 Formation des producteurs et productrices sur les matériels motorisés

MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

1. Les Enjeux genre et gaps à combler

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre à travers les programmes du Ministère de l'Élevage et de la Pêche.

Les enjeux des sous-secteurs Élevage et Pêche sont relatifs :

- à la mise en œuvre de la politique foncière ;
- à l'accroissement de la contribution des sous-secteurs de l'Élevage et de la Pêche au PIB respectivement de 19 à 30% et de 4,2 à 10% sur une période de 10 ans ;
- à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en mettant à leur disposition des protéines d'origine animale de qualité ;
- au faible niveau d'organisation et d'équipements des femmes des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche ;
- à la faible possession du cheptel par les femmes (9%) ;
- à la faible possession du gros bétail par les femmes : elles sont surtout présentes à 90% dans l'élevage du petit ruminant (ovins, caprins, porcins) contrairement aux hommes (le nombre moyen de bovin est de environ 8 par exploitation, cet effectif des bovins est quasiment détenu par les hommes dans toutes les régions, dépassant les 90%.(source : EAC 2013-2014).

2-Les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions genre

Les mesures spécifiques

Plusieurs actions ont été réalisées visant à promouvoir l'approche sectorielle dans ce secteur en 2016, parmi lesquelles, on peut notamment citer l'élaboration de la Politique Foncière et l'adoption du projet de Loi Foncière Agricole constitue des instruments majeurs pour conduire les réformes foncières en milieu rural.

Une des innovations de la Loi Foncière Agricole réside dans la décentralisation de la gestion foncière et la création d'institutions foncières locales avec lesquelles les autorités coutumières doivent « composer ». Le nouveau cadre devrait aboutir à la mise en place d'une procédure obligatoire pour tenter de concilier les conflits avant qu'ils ne soient portés devant un tribunal et l'instauration de mesures de discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes pour favoriser l'accès aux ressources foncières.

Les avantages accordés aux femmes, aux jeunes et aux couches vulnérables sont : (i) la reconnaissance des droits collectifs et individuels, (ii) l'octroi de 15% des terres aménagées par l'Etat ou les Collectivités Territoriales et (iii) l'augmentation de la représentation des femmes dans les commissions foncières, notamment les femmes rurales.

3-L'évaluation des activités genre 2016-2017

Développement des Productions et des Industries Animales

Beaucoup d'activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales en faveur des femmes:

- la distribution de 977 coqs améliorateurs « Wassachiè » dans la commune de Kouniana, cercle de Koutiala, région de Sikasso à 807 femmes soit 82,60 % et à 170 hommes soit 17,40 %. Ces 17,40 % d'hommes sont tous des jeunes, ce qui ramène la part des jeunes à 17,40% ;
- organisation d'ateliers d'embouche et de ventes promotionnelles d'animaux au profit de 33 sociétés coopératives pastorales, et 4 groupements et associations de femmes de la zone du Sahel occidental à l'occasion des fêtes religieuses ;
- dotation de 203 ménages vulnérables de Nara en noyaux de petits ruminants et traction asine en zone PRODEZEM (1 218 petits ruminants et de 203 ânes) ;
- dotation de 1 500 ménages très pauvres des cercles de Gao et Bourem en noyaux de petits ruminants (9032 têtes) et en aliment bétail à travers l'appui de la FAO ;
- la formation de 200 femmes avicultrices, aux bonnes techniques d'élevage, dans la commune de Kouniana, (Koutiala).

Aperçu sur les appuis accordés par le PRODEZEM aux Femmes Transformatrices du Lait (FTL)

Groupements	Equipements de départ	Formation	Coût Petits Equipements pour la formation	Coût chaîne de froid	Coût Equipements de bureau	Coût Total
Nara	1 779 405	500 000	400 000	0	0	2 679 405
Goumbou	1 779 405	575 000	400 000	1 651 333	321 500	4 727 238
Dilly	1 779 405	675 000	400 000	1 651 333	295 900	4 801 638
Guiré	1 779 405	775 000	400 000	0	381 000	3 335 405
Mourdiah	1 779 405	775 000	400 000	0	415 650	3 370 055
Ballé	1 779 405	925 000	400 000	1 651 334	643 500	5 399 239
TOTAL	10 676 430	4 225 000	2 400 000	4 954 000	2 057 550	24 312 980

Source : PRODEZEM 2016

Nara : construction mini laiterie et équipements 55 500 000 F CFA

Guiré : réhabilitation mini laiterie 25 800 000 F CFA

Champ solaire pour la chaîne de froid pour les groupements de Mourdiah, Guiré, Dilly (réhabilitation) 6 000 000 F CFA.

Dotation de 500 ménages vulnérables en noyaux de petits ruminants (113 Millions de FCFA) sur lesquels 215 femmes (49 Millions de F CFA) en ont bénéficié. En plus des petits ruminants, ces ménages ont été dotés :

500 ânes et 500 charrettes destinés au transport d'eau et de fourrages pour un coût de plus de 100 Millions de FCFA.

Dotation des six (6) groupements de femmes en motos tricycles pour la collecte, le transport et la vente du lait et des produits laitiers transformés pour un coût total de près de 16 Millions de F CFA.

Au total près de 220 Millions de F CFA ont été investis dans la promotion des femmes.

Quelques indicateurs de résultats

Indicateurs :	Unité de Mesure	Période			2016	
		2013	2014	2015	Prévis.	Réalisations
1. Taux d'accès aux appuis des 300 organisations et coopératives de producteurs et productrices encadrés.	%	25	35	65	65	65
2. Le nombre de professionnelles des filières de productions animales formées et équipées	Nombre	-	1 924	889	2 023	2 023

Source : DNPIA 2016

Développement des Productions Halieutiques et Aquacoles

Les activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de la Direction Nationale des Productions Halieutique et Aquacole en faveur des femmes :

Femmes et Pêche

Les femmes interviennent dans tous les maillons de la chaîne de valeur poisson à différents degrés.

La transformation du poisson concerne environ 90% des produits de la pêche et de la pisciculture, commercialisés à l'état frais (Groupe de Sécurité Alimentaire, Interventions stratégiques dans la pisciculture au Mali, 2014). Les techniques de transformation traditionnelle sont surtout le fumage, le séchage, le brûlage et le salage. La transformation du poisson est la tâche de femmes. Généralement il s'agit des femmes des pêcheurs. Mais la transformation du poisson devient de plus en plus une activité indépendante du cadre familiale. Le nombre d'acteurs impliqués dans la transformation de poisson est estimé à 106 833 personnes, dont 96 041 (90%) sont des femmes. Sarro, A., Analyse de la filière/chaîne de valeur ajoutée « Poisson » au Mali, 2016, p. 19). Elles sont propriétaires des équipements utilisés pour les activités de transformation et elles travaillent individuellement ou regroupées en associations. Les transformatrices génèrent la plus grande partie de leur revenu à travers ces activités.

Différents programmes du sous-secteur interviennent dans le domaine de la transformation par l'appui aux femmes transformatrices en équipement de transformation et par la formation des femmes transformatrices en techniques de transformation du poisson et les bonnes pratiques d'hygiène des produits de la pêche et de la pisciculture.

On peut citer les actions du PRODEFA à Sikasso, de l'appui de la coopération allemande dans la région de Mopti, des équipements de transformation aux femmes transformatrices des régions de Tombouctou et de Gao à travers le PDREGDE/ABN et le PGIRE /OMVS dans les régions de Kayes.

Plusieurs ONG interviennent également dans l'appui des femmes dans le domaine de la production et de la transformation du poisson, il s'agit aussi de ceux financés par ONU FEMMES dans la région de Koulikoro à travers la production de poisson des cages flottantes et la mise en place d'une unité de transformation pour la coopérative Femme en action de Kalaban-coro. L'ONG al Farouk a appuyé les femmes par l'octroi de bacs hors sols pour la pisciculture familiale.

La commercialisation du poisson : les commerçants (grossistes et détaillants) de poisson sont majoritairement des femmes. Le poisson frais est surtout vendu par les femmes (les mareyeuses). Le nombre d'acteurs impliqués dans la commercialisation est estimé à 61 632 personnes, dont 48 193 (78%) sont des femmes, Analyse de la filière/chaîne de valeur ajoutée « Poisson » au Mali, 2016, p. 21).

L'intervention des femmes dans les maillons de production, transformation et commercialisation des produits de pêche n'est pas encore estimée en volume d'activités financière, de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Vu le nombre évoluant dans le secteur on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliards de FCFA et plusieurs milliers d'emploi sur le territoire nationale.

L'intervention des femmes dans les maillons de production transformation et commercialisation des produits de pêche n'est pas encore estimée en volume d'activités financière, de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Vu le nombre évoluant dans le secteur on peut l'estimer à plusieurs dizaines de milliards de FCFA et plusieurs milliers d'emploi sur le territoire nationale.

4- La Planification et la budgétisation des actions genre 2018

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre à travers les DPPD-PAP 2018 des programmes 2 et 3 du Ministère du de l'Élevage et de la Pêche.

Programme 2 : Développement des Productions et des Industries Animales

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Réf.	Cibles			
			2018	2019	2020	
Renforcer les capacités techniques et d'intervention des professionnels du sous-secteur de l'élevage	1. Pourcentage des organisations et coopératives de producteurs et productrices ayant bénéficié d'appui leur permettant de mieux valoriser leurs productions.	70%	75%	80%	85%	1 : Formation de 540 producteurs et 60 encadreurs en aviculture (techniques de production d'œufs, de chair et aviculture traditionnelle améliorée)
	2. Nombre de professionnelles des filières de productions animales encadrées formés et équipés	20%	25%	30%	35%	2 : Formation de 2 500 producteurs dont 200 femmes sur divers thèmes. Appui à l'amélioration de l'aviculture traditionnelle (dotation de 300 femmes et jeunes en unités Wassaché et intrants, construction de poulaillers améliorés)

Programme 3 : Développement des Productions Halieutiques et Aquacoles

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Réf.	Cibles			
			2018	2019	2020	
Développer et promouvoir les productions halieutiques et aquacoles	1. Quantité de poissons produits	34 808	44 000	48 000	50 000	1. Collecte, traitement et diffusion des informations et des données statistiques du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture
	2. : Quantité de poissons exportés	6 797	9 000	10 000	11 000	2. Diffusion des techniques de pisciculture 1. Diffusion des techniques de conservation et de transformation du poisson

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. LES ENJEUX - GENRE

Les enjeux du genre du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) portent sur les points suivants :

- l'insuffisance de la prise en compte des activités spécifiques aux femmes dans les plans d'actions des politiques en matière d'Assainissement et de Protection de l'Environnement ;
- l'absence de statistiques désagrégées hommes/femmes en matière de gestion de ressources naturelles et d'Assainissement ;
- l'insuffisance d'une option sociale qui démontre une évolution favorable de la vision stratégique de la gestion des ressources forestières.

Aussi, il est impossible de déterminer le gap sans avoir au préalable les statistiques désagrégées hommes/femmes du secteur.

II. LES STRATEGIES DE REDUCTION DES INEGALITES LIEES AU GENRE

2.1. Les mesures spécifiques

Au MEADD, il existe deux Projets/Programmes qui identifient les lignes directrices de la prise en compte des femmes. Il s'agit du : (i) Projet Gestion Décentralisé des Forêts (GEDEFOR) (Phase II), et (ii) Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN). Le GEDEFOR II à travers sa composante 2, articule sa démarche autour des actions suivantes :

- identifier, organiser et rendre compétitive les filières porteuses de produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- renforcer le contrôle de l'accès aux ressources ligneuses à l'aide des mesures incitatives (exploitation contrôlée) et des mesures coercitives (exploitation incontrôlée) ;
- faciliter l'accès des productrices et producteurs ruraux aux prêts des caisses de crédits et d'épargne existantes dans les zones choisies ;
- renforcer les capacités des productrices et producteurs dans la gestion des caisses associatives.

Quant au PDD-DIN, l'atelier d'échanges sur l'élaboration de sa Stratégie Genre et son Plan d'Actions de novembre 2014 a permis de fixer un certain nombre de mesures à entreprendre dans le cadre de la prise en compte des femmes dans les activités du Programme.

La CTC-PDD-DIN a veillé à la prise en compte effective des femmes et des jeunes au niveau des différents organes déconcentrés, c'est à dire les cadres de concertation locaux et les commissions communales et intercommunales constituant des instances de décision, de coordination et de suivi du PDD-DIN. Le nombre de femmes au sein des organes déconcentrés de suivi du PDD-DIN est de :

- CROCSAD/Mopti : sous- commission/Economie Rurale, 33 membres dont 05 femmes ;
- Cadre de Concertation Locale/Mopti : 10 membres dont 04 femmes ;
- Comité Intercommunal de Suivi/Mopti : 08 membres dont 03 femmes ;
- Cadre de Concertation Locale/Djenné : 11 membres dont 04 femmes ;
- Comité Intercommunal de Suivi/Djenné: 15 membres dont 05 femmes.

Aussi, elle a entrepris des activités de renforcement de capacités des femmes concernant l'ensemble des AGR (maraichage, embouche paysanne, aviculture etc.) et en perspective la formation en alphabétisation fonctionnelle des membres du comité de gestion de 19 groupements de femmes des périmètres maraîchers encadrés par le Programme, soit 190 femmes des Cercles de Ké-Macina, Djenné, Mopti, Ténenkou, Youwarou, Goundam et Niafunké, afin de contribuer à l'amélioration de leurs capacités technique et organisationnelle, en vue de leur autonomisation.

A cet effet, en moyenne, 60 femmes participent au partage des bénéfices au niveau de chaque jardin maraîcher. Un minimum de 1 320 femmes sont regroupés sur 22 Périmètres maraîchers implantés. 950 femmes pour d'autres types d'activités : aviculture, fabrique de savon, apiculture, embouche paysanne et micro crédit.

2.2. Evaluation des activités genre 2016

Au niveau du programme n°2 : « Amélioration du Cadre de Vie », les efforts de sensibilisation consentis par la DNACPN et ses démembrements à travers l'organisation des journées de salubrité par les communautés, les ONG, les GIE, les Associations d'assainissement et des entreprises ont contribué à améliorer la salubrité du milieu de vie des populations en vue d'un changement de comportement. Il faut noter que, les projets et programmes comme le Projet d'Appui aux Communautés Urbaines du Mali (PACUM) et la GIZ apportent des appuis dans la réalisation des caniveaux et l'aménagement des collecteurs dans les régions.

Aussi, le taux de réalisation des latrines dans les lieux publiques est satisfaisant grâce aux efforts de sensibilisation.

Au niveau du programme n°4 « Protection et conservation de la nature » l'appui des groupements de femmes en moyens matériels et financiers dans le cadre des activités génératrices de revenus et la gestion des ressources forestières et fauniques a été à hauteur de souhait à travers l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Faunique (GRFF). Les activités ont été menées par les programmes Gestion Décentralisée des Forêts (GEDEFOR II) et Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Cependant, il faut noter le faible taux d'implication des groupements de femmes dans la GRFF qui est lié à l'insécurité généralisée au centre du pays qui est la zone d'action du PDD-DIN.

Quant au taux d'admission satisfaisant des élèves du Centre de Formation Pratique (CFPF) de Tabakoro, il est le résultat de l'encadrement de proximité et le respect des périodicités des évaluations et des sorties pédagogiques.

2.3. Planification et budgétisation des actions Genre 2017

Dans le domaine de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, les actions en genre seront mises en œuvre à travers les programmes 2 et 4 du Département.

Programme 2 : Amélioration du Cadre de Vie

Objectif	Indicateurs					Activités 2018	
	Libellé	Réf	Cibles				
		2016	2017	2018	2019		2020
Réduire durablement l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement	1.1 : Pourcentage de ménages utilisant des latrines améliorées	24%	30%	35%	40%	50%	1.1.1. Organisations des réunions techniques statutaires
							1.1.2. Mission de suivi et de supervision
							1.1.3. Organisation de journées de sensibilisation (déchets liquides)
							1.1.4. Promotion (intermédiation sociale, subvention) des latrines familiales améliorées

	1.2 : pourcentage de ménages abonnés à un service de ramassage d'ordures (en milieu urbain)	50%	60%	70%	80%	100%	1.2.1. Organisations des réunions techniques statutaires
1.2.2. Mission de suivi et de supervision							
1.2.3. Promotion des poubelles							
1.2.4. Contrôle de la conformité de la gestion des déchets solides par les ménages (poubelles)							

Commentaire : A travers ce programme, nous constatons une progression des pourcentages des ménages utilisant les latrines améliorées et des ménages abonnés à un service de ramassage d'ordures (en milieu urbain) et du fait que cela permettrait une amélioration du cadre de vie desdits ménages.

Programme 4 : Protection et conservation de la nature

Objectif	Indicateurs					Activités 2018	
	Libellé	Réf	Cibles				
		2016	2017	2018	2019		2020
4 : Renforcer les capacités des acteurs dans la conservation et la valorisation de la Biodiversité	INDICATEUR 4.1						4.1.1. Réalisation des séances de CCC
	Taux de réalisation: - Des séances de CCC - Taux de réalisations des séances de formations et de recyclages des acteurs de la GRFF	- 84,60%	85% 85%	100% 100%	100% 100%	100% 100%	4.1.2. Réalisation de formation des acteurs de la gestion des ressources forestières et fauniques

Commentaire : de plus en plus une performance est constatée dans l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Fauniques (GRFF) à travers les appuis financiers, les formations et les encadrements.

MINISTERE DU COMMERCE

1 - Les enjeux du genre :

Au niveau du département, les enjeux concernent :

- l'appui à apporter aux femmes opératrices économiques ainsi que l'aide des organisations de femmes opératrices économiques à accéder aux moyens financiers ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales des organisations de femmes opératrices économiques à travers la formation, l'information et la sensibilisation ;
- l'accroissement de l'accès des organisations de femmes opératrices économiques aux moyens de production etc.

2 - Les stratégies de réductions des inégalités liées au genre :

Ces stratégies découlent des mesures ci-après :

a. Les mesures spécifiques

Le secteur du commerce demeure essentiellement marqué par son caractère informel.

La majeure partie des acteurs dans ce domaine est majoritairement féminine.

Ainsi, le projet cadre intégré vise d'une manière générale à l'intégration du Mali à l'économie mondiale à travers le développement des filières porteuses notamment celles de la mangue, du beurre de karité, des amandes, de la gomme arabique et des séances de renforcement de leurs capacités.

Ainsi, des actions spécifiques ont été menées dans les deux domaines en faveur des femmes.

b. Evaluations des activités genre 2016

MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE – RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES

N°	ACTIVITES	2016	
		Nombre de femmes	Montant FCFA (Dépenses)
01	Appui à l'exploitation d'une unité de transformation de fruits à Yanfoïla (UTRAFRUY) en faveur des femmes du cercle de Yanfoïla	100	91 279 584
02	Participation des femmes au Salon international de l'Agriculture (SIA) de paris	04	29 988 000
03	Participation à l'Alliance Mondiale sur la karité	21	24 988 000
04	Participation à la Foire conférence internationale de Dakar (FDAK) Décembre 2016	37	24 897 643

N°	ACTIVITES	2016	
		Nombre de femmes	Montant FCFA (Dépenses)
05	Formation des transformateurs en technique de séchage, et initiation aux normes de qualité, de sécurité, gestion de la coopérative des femmes	120	10 000 000
06	Mise en place du système de gestion de la qualité dans les PME de transformation agricole (coopératives des femmes)	75	38 068 684
07	Coopérative des productrices de karité de Zantiébougou (COPROZAN) pour le beurre et autres dérivés du karité de compte au bénéfice des femmes	1500	4 368 717
08	Appui à l'acquisition de petits matériels de maraîchage pour les femmes a l'occasion de la Journée Internationale de la Femme Rurale	20	3 000 000
09	Appui à la mise en place de groupements de femmes actrices de la filière gomme arabique	65	15 000 000
10	Formation 19 femmes en techniques d'exploitation de la gomme arabique	19	20 000 000
11	Formation des femmes aux techniques de pisciculture et mis à disposition des étangs	60	17 028 120
TOTAL GENERAL			278 618 748

c) PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES ACTIONS 2018

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre par le programme N°2 du Ministère du Commerce à travers l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré.

Objectifs	Indicateurs					
	Libellés	Réf	Cibles			
		2016	2017	2018	2019	2020
Contribuer au développement et à la promotion des exportations	1.1 : Taux de réalisation des activités de renforcement des capacités d'offre	100%	100%	100%	100%	100%

N°	ACTIVITES 2018	PREVISIONS ET CIBLES			
		2017		2018	
		Nombre de Femmes bénéficiaires de renforcement	Montant FCFA (Dépenses)	Nombre de femmes	Montant FCFA (Dépenses)
01	Participation des femmes au Salon international de l'Agriculture (SIA) de paris	04	17 383 500	5	17 383 500
02	Participation à l'Alliance Mondiale sur la karité	25	4 885 000	25	20 000 000
03	Participation à la conférence internationale sur la certification à Abidjan (RCI)	5	8 000 000	5	8 000 000
04	Participation à la Foire conférence internationale de Dakar (FIDAK)	43	24 897 643	43	12 417 000
05	Participation à la Foire Exposition de Bamako (FEBAK) Décembre 2015 et 2017	5	565 000	-	-
06	Mise en œuvre du programme de durabilité en faveur des acteurs de la filière karité en collaboration avec ICCO et SOATAF : 20 000 femmes formées sur l'amélioration de la qualité des amandes, 23 magasins de stockage construits.	20 000	40 000 000	20 000	40 000 000
07	Mise en place d'une unité de transformation de beurre de karité dans les cercles de Dioila pour une association de femmes.	110	14 000 000	110	14 000 000
08	Mise en place du système de gestion de la qualité dans les PME de transformation agricole (coopératives des femmes)	75	45 566 741	-	-
09	Coopérative des productrices de karité de Zantiébougou (COPROZAN) pour le beurre et autres dérivés du karité de compte au bénéfice des femmes	1500	19 788 941	-	-
10	Appui à l'acquisition de petits matériels de maraîchage pour les femmes a l'occasion de la Journée Internationale de la Femme Rurale	20	3 000 000	20	3 000 000
11	Formations des membres de la coopérative des femmes de beurre de karité de Tioribougou (cercle de Kolokani) sur les techniques de production de beurre de karité	50	3 000 000	-	-
12	Organisation de deux sessions de formation sur les techniques de production du beurre de karité	100	8 000 000	100	8 000 000
13	Appui à la mise en place de groupements de femmes actrices de la filière gomme arabique	65	15 000 000	65	15 000 000
14	Formation des femmes en techniques de maraîchage (gomme arabique	260	20 000 000	260	20 000 000
15	Formation des femmes en technique de conduite de pépinière (gomme arabique)	260	20 000 000	260	20 000 000
TOTAL GENERAL		22 312	564 703 325	793	529 800 500

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1- Les Enjeux genre et gaps à combler

La Constitution du Mali garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination. C'est ainsi que notre pays dispose depuis 2010 d'une Politique Nationale Genre (PNG) qui constitue le cadre global de référence en matière de promotion d'égalité homme-femme, fille et garçon.

En effet cette Politique préconise dans ses orientations, la prise en compte du genre comme principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques.

Les Lois de la République du Mali ne contiennent aucune disposition discriminatoire entre l'homme et la femme en ce qui concerne leur droit inaliénable au travail.

Cependant, les femmes ne représentent que 31,16% des effectifs de la fonction publique. Cet écart est plus accentué au niveau de la catégorie A où elles ne représentent que 16,54%. C'est au niveau de la catégorie B1 que les femmes sont majoritaires avec 52,34%.

Sur les 750 agents recrutés dans la Fonction Publique en 2016 par voie de concours 513 étaient des hommes soit environ 68,73% et 237 femmes soit 31,27% environ. Les femmes étaient majoritaires au niveau de la catégorie B1. 28 personnes en situation d'handicap ont été recrutées dont 07 femmes soit 30,33% et 21 hommes 69,67%.

Au niveau des postes électifs, il ressort aussi qu'au Mali, sur 147 Députés, 14 seulement sont des femmes, 07 Conseillers Nationaux femmes contre 68 hommes, 11 femmes maires contre 634 hommes (dernières élections). Quant aux postes nominatifs à titre d'exemple, on compte 08 femmes sur 35 ministres dans l'actuel Gouvernement.

La situation n'est point meilleure au niveau des postes nominatifs au sein du département, qui se présente comme suit à titre exemple sur 27 Chefs de Division seulement 7 sont des femmes.

Tous les directeurs des services centraux et régionaux rattachés hormis la CPS sont dirigés par des hommes.

Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques :

Mesures spécifiques : compte tenu du caractère transversal de notre département, la Direction Nationale de Fonction Publique et du Personnel (DNFPP), dans sa nouvelle restructuration, a créé une **section Equité Genre** chargée entre autres :

- d'apporter un appui –conseil aux services publics pour la prise en compte de la dimension Equité- Genre dans la gestion des carrières des agents publics ;
- d'élaborer et mettre en œuvre les outils d'implantation de l'Equité-Genre au sein de l'administration publique... ;
- d'élaborer le programme de formation et d'habilitation des femmes et des responsables en Equité-Genre des directions des ressources humaines ;
- de produire les données statistiques sur le genre dans le système d'information de l'administration publique ;
- d'évaluer les résultats de l'application des mesures en Equité-Genre et d'assurer leur diffusion au sein de l'administration publique ;
- de développer un programme d'accès à l'égalité dans les emplois.

Aussi le **Comité Sectoriel d'Institutionnalisation** de la Politique Nationale Genre (PNG) est créé auprès du département. Ledit comité travaille en étroite collaboration avec la section Equité-Genre.

Avancées :

- le Chef du Département (Travail et Fonction Publique) est une femme ce qui est une avancée significative. Nous saluons la nomination d'une femme comme Directrice Nationale Adjointe de la DNFPP ;
- la Loi n°92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du Travail dispose qu'à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs, quels que soient leur origine, leur sexe et leur âge ;
- la Gendarmerie Nationale et la Garde Nationale qui étaient des corps réservés aux hommes ont été ouverts aux femmes à partir de 2006. Il en fut de même pour la Protection Civile en 2008 et le Prytanée Militaire de Kati ;
- l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi n°05 du 18 décembre 2015 et sa promulgation par le Président de la République constitue une avancée significative. Sa mise en œuvre permettra de réduire les inégalités de genre entre les femmes et les hommes dans les instances nominatives et électives.

Malgré cela, cette situation de représentativité demeure un enjeu majeur dans les prises de décision à tous les niveaux.

L'évaluation des activités du rapport genre 2015

Pour la mise en œuvre des projets et programmes, le Comité a réalisé les activités suivantes :

- renforcement des capacités des membres du Comité sur le thème: concept genre, fondement juridique et outils de collecte des données (mai 2016) ;
- organisation et tenue d'une journée d'échanges sur les réalisations genre du département (16 août 2017) ;
- participation aux travaux de suivi de l'Etude sur la sous représentation des femmes dans l'Administration piloté par le CDI (réunions et séances de travail).

En perspective, le Comité envisage de :

- former les membres du Comité à la budgétisation sensible au genre;
- entreprendre une campagne de sensibilisation des chefs de services rattachés à notre département sur le genre afin qu'ils prennent en compte l'aspect Genre dans toutes les prises de décisions internes ;
- continuer les travaux de suivi de l'Etude sur la sous représentation des femmes dans l'Administration piloté par le CDI.

Programme n°2 : Amélioration de la gestion administrative des agents de l'Etat

Objectif n°3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible.						
Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Période			2016	
		2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
3.1 : Taux de mise à jour du système d'information national sur les ressources humaines de l'Etat		-	50%	100%	85%	100%

Programme n°3 : Amélioration du cadre législatif du Travail

Objectif 4: Promouvoir les actions de lutte contre le Travail des Enfant						
Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Période			2016	
		2013	2014	2015	Prévisions	Réalisations
4.2. Taux de réinsertion des enfants retirés des pires formes de travail des enfants (Filles)	%	-	37 (65)	0,38 (49)	42 (70)	32 (54)

3. La planification et la budgétisation des actions genre

La politique Nationale Genre est mise en œuvre par le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative à travers les programmes 2 et 3 :

Programme n°2 : Amélioration de la gestion administrative des agents de l'Etat

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Réf. 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 3 : Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible	3.1 Taux de mise à jour du système d'information national sur les ressources humaines de l'Etat	85%	65%	70%	73%	3.1.1 Utilisation du logiciel de Gestion des R.H 3.1.2 Production des statistiques sur les R.H
Objectif N°4: Assurer l'équité genre dans la fonction publique	4.1 : Pourcentage d'identification des handicapés dans la Fonction publique	-	80%	85%	100%	
	Indicateur4.2 : Pourcentage de femmes cadres dans la Fonction publique	-	-	-	-	

Programme n°3 : Amélioration du cadre législatif du Travail

Objectif	Indicateurs					Activités 2018
	Libellé	Réf. 2016	Cibles			
			2017	2018	2019	
Objectif 4: Promouvoir les actions de lutte contre le Travail des Enfant	4.1. Taux de réalisation du programme d'activités de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants	-	45%	55%	60%	4.1.1. Organisation d'une table ronde des PTF pour le financement du Plan d'Actions National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM)
	4.2. Taux de réinsertion des enfants retirés des pires formes de travail des enfants (Filles)	32 (54)	40 (50)	45 (50)	50 (55)	4.2.1 Retrait et réinsertion des enfants victimes des pires formes de travail 4.2.2 Tenue des réunions du Comité Directeur National de lutte contre le Travail des Enfants (CDN)

CONCLUSION

En dépit de ces avancées, l'accès aux postes de décision dans les organes politiques et dans l'administration générale, reste en deçà des attentes. Pourtant, le relèvement des indicateurs sociaux pourra se réaliser à travers l'application stricte des lois et mesures concrètes pour éliminer les disparités et inégalités.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION

1- Les Enjeux genre et gaps à combler

L'inégalité persistante entre hommes et femmes dans les domaines de la communication, de l'information et des nouvelles technologies diminue relativement aux efforts entrepris dans le secteur.

La progression favorable des indicateurs que ce soit pour l'accès à la radio, à la télévision, au téléphone et à l'internet, améliore l'image de la femme dans les médias. Des avancées sont notées dans le domaine de l'information et de l'animation qui donne une image de femme élégante et moderne, impliquée dans sa profession, engagée, compétente, égale à ses collègues masculins. Aussi, dans le domaine de la publicité et les sketches les clichés montrant une image négative de la femme s'améliorent, ils montrent de plus en plus les femmes au centre de la décision, participatives, entreprenantes et impliquées.

La modernisation économique et sociale du Mali, à laquelle les femmes prennent une part importante, passera par l'amélioration de l'accès à Internet, un accès encadré des femmes à Internet permet de réelles perspectives d'apprentissage, et d'accès à un nombre particulièrement important de documents pédagogiques.

2- Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

La vision sectorielle à long terme est d'accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC, grâce à un accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité.

L'objectif stratégique consiste à étendre et améliorer la qualité des infrastructures et services de communication et à assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût. Les principaux acteurs sont : l'Administration, les PTF, les usagers des infrastructures et moyens de communication existants, les journaux et radios privés, les syndicats et les ONG.

Les Partenaires Techniques évoluant dans les TIC sont la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement avec le projet « Techno La Loi » sur la Publicité adoptée et sa mise en œuvre entamée pour lutter efficacement contre les clichés dépassés, réducteurs et dégradants qui véhiculent une image négative des femmes.

Les mesures spécifiques

1. les réalisations majeures enregistrées au cours de l'année 2016 ont porté sur la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur grâce à des infrastructures et services de communication dans le but d'assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût.
2. un cadre juridique propice à la promotion des services privés de communication audiovisuelle est mis en place grâce au vote de la Loi relative aux services privés de communication audiovisuelle et ses décrets d'application, à l'adoption du texte de création de la Haute Autorité de la Communication et à l'élaboration du projet de Loi sur la publicité déposé à l'Assemblée Nationale.
3. l'année 2016 a aussi été marquée par (i) la poursuite des opérations de réhabilitation des infrastructures endommagées par la crise sécuritaire et sociopolitique du pays avec toujours des difficultés ; (ii) la connexion de deux (02) communes à l'Internet et de deux (02) écoles à l'Internet respectivement dans le cadre du projet de connexion des communes et des écoles du Mali réalisées par l'AGETIC ; (iii) la promotion de l'information et de la communication assurée grâce à l'extension de la couverture TV/FM du territoire national et à la réalisation et la diffusion des paquets pédagogiques.
4. la couverture du territoire national en télévision et en radio est restée stable (96% et 83%) due à l'instabilité au Nord pour la reconstruction de toutes les infrastructures endommagées.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du premier plan d'actions (2011-2013) de la Politique Nationale Genre a été affectée par les conséquences de la crise politico-institutionnelle et sécuritaire survenue en Mars 2012.

Par ailleurs, la démarche de planification et de budgétisation sensible au genre souffre toujours (i) du retard dans la mise en place effective du mécanisme institutionnel de la Politique Nationale Genre, (ii) de l'insuffisance de données sexo-spécifiques, (iii) du faible niveau d'appropriation du concept genre. Au regard de ces difficultés, il est indispensable :

- de mettre en œuvre le plan stratégique (2016-2018) ;
- d'élaborer le profil genre des dix secteurs identifiés dans la Politique Nationale Genre ;
- de réaliser la formation sur l'Indice de Développement des Inégalités en Afrique (IDISA) ;
- de former les cadres des Départements ministériels en matière de Budgétisation sensible au Genre ;
- de mettre en place une base de données au niveau du Secrétariat Permanent de la Politique Nationale Genre (SP-PNG), des comités sectoriels genre, des comités régionaux genre conformément aux recommandations contenues dans le rapport 2016 du CREDD.